

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 mai 1971.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), à la suite d'une mission effectuée du  
6 au 24 septembre 1970 au Brésil, en Uruguay, en Argentine  
et au Chili,*

par MM. André MONTEIL, Jean LEGARET, Marcel BOULANGÉ,  
Roger MORÈVE et Serge BOUCHENY,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. André Monteil, président ; Raymond Boin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Georges Repiquet, le général Antoine Béthouart, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Charles Bosson, Serge Boucheny, Marcel Boulangé, Louis Brives, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Pierre Giraud, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Dominique Pado, Henri Parisot, Vincent Rotinat, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Michel Yver.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>CHAPITRE PREMIER. — Le Brésil</b> .....	5
I. — Aperçu géographique et historique.....	7
II. — Population et économie.....	11
a) Le peuple brésilien.....	11
b) Le rôle de l'armée.....	12
c) L'économie brésilienne.....	13
d) Le projet de route transamazonienne.....	16
III. — Les relations franco-brésiliennes.....	18
<b>CONCLUSION</b> .....	20
<b>CHAPITRE II. — L'Uruguay</b> .....	23
<b>CONCLUSION</b> .....	28
<b>CHAPITRE III. — L'Argentine</b> .....	29
I. — Situation politique.....	30
II. — Politique extérieure.....	33
III. — Situation économique.....	34
IV. — Des échanges franco-argentins et les relations culturelles.....	35
<b>CHAPITRE V. — Le Chili</b> .....	37
I. — Aperçu géographique et historique.....	39
II. — L'économie chilienne.....	40
III. — Les échanges franco-chiliens.....	42
a) Commerciaux .....	42
b) Culturels et techniques.....	43
<b>CONCLUSION</b> .....	46
<b>Conclusions d'ensemble</b> .....	49
<b>ANNEXES :</b>	
I. — Déclaration de Buenos Aires.....	55
II. — Résolution de Buenos Aires.....	59
III. — Déclaration du Conseil des Communautés européennes.....	61
IV. — Données concernant la C. E. C. L. A.....	63
V. — Bref aperçu de quelques organisations groupant des pays d'Amérique latine.....	65
a) La Banque interaméricaine de développement.....	65
b) L'Association latino-américaine de libre échange.....	66
c) L'organisation des Etats américains.....	67
d) Le groupe des Andes.....	67

Mesdames, Messieurs,

Du 6 au 24 septembre 1970, une délégation de cinq membres de votre Commission des Affaires étrangères, composée de son président, M. André MONTEIL, de MM. LEGARET, BOULANGÉ, MORÈVE et BOUCHENY et accompagnée de M. COTTREL, administrateur de la commission, a effectué une mission d'information en Amérique du Sud, qui lui a permis de visiter le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine et le Chili.

Il est bien évident qu'un séjour aussi bref à travers tout un continent embrassant quatre pays aussi différents par leur étendue, leur importance économique et politique ne saurait déboucher sur des conclusions définitives. L'ambition des membres de votre délégation est tout autre : apporter une contribution à une meilleure connaissance de cette partie du monde, appelée à jouer demain un rôle déterminant sur la scène internationale, tenter de cerner les immenses problèmes devant lesquels ces pays en voie de développement se trouvent placés et les moyens mis en œuvre pour les résoudre, enfin examiner dans quelle mesure nos relations avec ces pays, déjà bonnes sur le plan culturel, pourraient être améliorées dans d'autres domaines.

En tout cas, si la délégation de votre commission a pu revenir de ce voyage avec le sentiment d'avoir récolté le maximum d'informations et d'enseignements et d'avoir, en définitive, pleinement rempli sa mission, elle le doit tout d'abord aux nombreuses personnalités politiques des pays visités qui l'ont reçue non seulement dans l'atmosphère d'amitié cordiale qui reflète parfaitement les liens traditionnels réciproques, mais encore dans le souci de lui faire pénétrer les problèmes et les aspirations de leurs peuples.

En second lieu elle tient à adresser toute sa gratitude aux Ambassadeurs de France dans ces pays et à leurs collaborateurs pour la façon dont ils ont organisé la visite de la délégation et l'accueil qu'ils lui ont réservé.

Avant de passer à l'étude des problèmes concernant chacun des quatre pays visités : le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine et le Chili, nous présenterons quelques remarques d'ordre général.

L'Amérique latine est fort mal connue en France ; les clichés qui nous sont transmis à travers la presse sont généralement incomplets et tendancieux ; nous avons pu constater la diversité très grande de ces pays que l'on englobe sous l'appellation simpliste d' « Amérique latine ». En réalité, il y a des Amériques latines et non une seule.

Chaque pays a son caractère propre et bien défini ; il a ses problèmes et ses préoccupations qu'il entend résoudre à sa façon, suivant son tempérament propre. Il serait aussi inexact d'envisager l'ensemble sud-américain comme une entité unique que de confondre les problèmes de l'Allemagne, de l'Espagne ou de la Roumanie sous le vocable européen. Est-ce parce que le hasard a voulu que notre arrivée au Brésil et au Chili correspondît au jour de la fête nationale et qu'il nous fut donné d'assister à d'importants défilés militaires à Rio-de-Janeiro comme à Santiago, que nous en avons même retiré l'impression d'un sentiment, voire d'un orgueil national très vivace au cœur des populations ?

C'est l'histoire qui, d'abord, marqua la ligne de démarcation entre deux Amériques latines : le Brésil, de colonisation portugaise, et tout le reste, de colonisation espagnole.

On se souvient que c'est en 1494, c'est-à-dire à peine deux ans après la découverte de Christophe Colomb, que fut signé entre l'Espagne et le Portugal, sous l'arbitrage du pape Alexandre VI, le Traité de Tordesillas qui attribuait au Portugal toutes les terres à découvrir jusqu'à un méridien passant à 370 lieues à l'Ouest des îles du Cap-Vert ; les territoires au-delà de cette limite devant revenir à l'Espagne.

## LE BRÉSIL

Notre premier contact avec le continent sud-américain fut Rio de Janeiro, qui dut céder son rang de capitale du Brésil lorsqu'en 1960 Brasilia fut construite. Aussi notre passage dans cette merveilleuse ville fut-il de courte durée, les autorités brésiliennes n'acceptant de recevoir leurs hôtes officiels étrangers que dans la capitale fédérale. Grâce toutefois à l'amabilité du gouverneur de l'Etat de Guanabara qui mit des hélicoptères à notre disposition, nous avons pu survoler la célèbre baie et l'ensemble de la cité, profitant ainsi d'un spectacle inoubliable.

Avec ses 4 millions d'habitants, Rio de Janeiro reste la plus importante ville du Brésil après Sao Paulo et un centre commercial et culturel de tout premier plan. Aussi est-ce avec satisfaction que nous avons constaté l'ampleur de l'implantation culturelle française en visitant le centre de l'Alliance française à Botafogo et le lycée franco-brésilien de Rio de Janeiro.

Les deux journées passées à Brasilia furent particulièrement remplies. Après une visite au Palais Itamaraty (Ministère des Relations extérieures) et une audience que le chancelier, Ministre des Affaires étrangères, M. Gibson Barboza voulut bien nous accorder, nous avons été reçus très amicalement au Congrès tant par le Président du Sénat que par le Président de la Chambre des Députés et de nombreux membres des deux Assemblées. Le lendemain une audience de l'Amiral Murillo, chef d'état major des forces armées, une autre chez le gouverneur du district fédéral, un déjeuner offert par le Sénat et une séance de travail à l'Itamaraty avec le secrétaire général et plusieurs hauts fonctionnaires de ce ministère complétèrent utilement nos entretiens officiels brésiliens.

Le contraste entre Rio de Janeiro et Brasilia est total ; la grande cité ouverte sur l'Atlantique par l'une des plus belles baies du monde offre le spectacle étonnant de son relief tourmenté, de ses immenses plages de sable, de son activité débordante ; on y sent la joie de vivre, un certain laisser-aller bon enfant, une exubérance qui atteint évidemment son paroxysme au moment du carnaval mais que l'on sent à chaque moment. Les embarras de la circulation

sont nombreux dans une telle ville dont la croissance a dû se faire vers le Nord et vers de Sud, la montagne toute proche interdisant une extension vers l'intérieur du pays.

Rien de tel à Brasilia ; les vastes avenues qui ne se coupent jamais semblent presque vides ; l'architecture ultramoderne de ses édifices donne une certaine froideur à l'ensemble malgré la beauté de plusieurs d'entre eux notamment le Palais Itamaraty, le Palais présidentiel et l'extraordinaire cathédrale.

Cette ville que ses auteurs ont recherché avant tout à rendre fonctionnelle fait inévitablement penser à Aldous Huxley et à son *Meilleur des Mondes*. Si Brasilia n'a peut-être pas encore trouvé son âme — mais la ville n'a encore qu'une dizaine d'années d'existence et les chantiers y sont encore nombreux — elle est particulièrement bien conçue pour le travail et la réflexion.

La capitale fédérale n'est d'ailleurs pas à la même échelle que Rio ou Saint-Paul puisque bien qu'extrêmement étendue elle ne compte encore que 350 à 400.000 habitants appartenant pour la plupart à l'administration.

Le Président Kubitschek qui attacha son nom à la construction de Brasilia (entre 1954 et 1960) avait surtout voulu par là affirmer que l'avenir du Brésil résidait dans une marche vers l'Ouest et une mise en valeur d'un immense territoire à peine exploité ; pendant une dizaine d'années, Brasilia resta un îlot isolé et un peu perdu sur le plateau central brésilien et beaucoup s'interrogèrent sur son avenir. Aujourd'hui il semble que les autorités brésiliennes aient l'intention de reprendre le vaste projet dont Brasilia est le symbole en adoptant il y a quelques mois un programme de route transamazonienne et de mise en valeur de l'Ouest brésilien dont nous donnerons quelques précisions dans le corps de ce rapport.

Notre journée passée à Sao Paulo, vaste cité industrielle et capitale du café, fut pour nous l'occasion de constater le dynamisme et l'esprit d'entreprise des Brésiliens qui ont fait de cette immense ville de plus de 6 millions d'habitants, comparable à bien des égards à une cité nord-américaine, le centre économique et industriel du pays. La visite des lycées Pasteur et Santos-Dumont nous ont montré à quel point l'influence culturelle française était importante pour la formation intellectuelle de l'élite brésilienne.

Nous ne pouvons terminer cette introduction au chapitre Brésil de ce rapport sans rendre un hommage tout particulier à

l'ambassadeur de France à Brasilia, M. de Laboulaye et à l'équipe qu'il a su constituer autour de lui pour le travail remarquable qu'ils accomplissent au nom de notre pays et aussi pour la collaboration très efficace qu'ils ont bien voulu nous apporter au cours de notre visite.

## I. — Aperçu géographique et historique.

Cinquième pays du monde en étendue, avec ses huit millions et demi de kilomètres carrés, soit plus de quinze fois la France, avec une population proche de 100 millions d'habitants (dont le rythme d'accroissement dépasse 3,3 % l'an), le Brésil est, à lui seul, un demi continent ; de par sa situation face à l'Amérique du Nord d'un côté, à l'Afrique et à l'Europe de l'autre, il est, en quelque sorte, la clef de voûte de l'ensemble.

Le Brésil est, à la fois, diversité et unité ; les différences géographiques de cet immense territoire qui dépasse largement l'Equateur au Nord pour s'étendre bien au-delà du Tropique du Capricorne jusqu'aux régions tempérées de l'hémisphère Sud, les différences ethniques, sociales et économiques qui en résultent font de ce pays une terre de contrastes où coexistent la grande misère du Nord-Est et la richesse du Brésil moderne et industriel du Sud-Est.

Mais c'est aussi, grâce à la colonisation portugaise, à une indépendance conquise sans heurts, à une communauté de langue et à la fusion physique des races, une terre d'unité où le sentiment national est très aigu et la foi dans les destinées du pays, très profonde.

### a) LES ZONES GÉOGRAPHIQUES

La plaine côtière atlantique, riche, mais souvent étroite, est bordée par des chaînes de montagnes qui, malgré leur altitude moyenne de 1.500 à 2.500 mètres, ont été pendant un certain temps un obstacle à la pénétration des colons.

L'intérieur se présente comme un vaste plateau incliné d'Est en Ouest, parfois désertique dans le fameux triangle de la sécheresse du Nord-Est (O Sertao), couvert d'arbres rabougris au Centre, vallonné et très fertile au Sud, s'abaissant progressivement

jusqu'à des plaines qui annoncent les pampas d'Argentine et d'Uruguay, alors qu'au Nord-Ouest c'est l'immense bassin amazonien, domaine de la forêt impénétrable et de l'eau. Le réseau hydrographique est l'un des plus grands du monde à l'échelle du pays. L'Amazone déverse dans l'Atlantique 60 à 140.000 mètres cubes d'eau par seconde ; son embouchure encombrée d'îles mouvantes a une largeur de quelque 100 kilomètres.

Dans un tel pays, la distance est un problème permanent. Il était autrefois plus facile et plus rapide d'aller du Brésil en Europe que d'un point à un autre de ce continent. Aujourd'hui, l'avion reste le meilleur et souvent l'unique moyen de communication malgré l'effort déployé pour développer un réseau routier et ferroviaire encore insuffisant.

#### b) LES GRANDES ÉTAPES HISTORIQUES DE LA FORMATION DU BRÉSIL

Comme nous le rappelions dans notre introduction, le Traité de Tordesillas, conclu en 1494, attribuait au Portugal ce qui allait devenir le Brésil, qui ne fut découvert que quelques années plus tard, en 1500, par l'Amiral Pedro Alvarez Cabral. Il doit son nom définitif de « Brasil » aux nombreux marins de Dieppe, de Saint-Malo et d'Honfleur, qui s'y rendaient clandestinement pour en rapporter le bois de teinture rouge braise que l'Europe achetait à prix d'or ; car, si, pendant un demi siècle, quelques capitaineries héréditaires maintiennent tant bien que mal sur la côte une colonisation portugaise sporadique, nombreux sont les raids et établissements étrangers. C'est ainsi que du côté français l'Amiral de Villegagnon s'établit en 1555 dans une île de la baie de Rio qui porte aujourd'hui son nom. Les Hollandais, de leur côté, s'installent à Bahia et dans le Pernambuco et maintiennent pendant vingt-cinq ans une importante colonie sous le Gouvernement de Maurice de Nassau. Si le xvii<sup>e</sup> siècle marque la fin des guerres contre les invasions étrangères, il est aussi le point de départ des grandes incursions portugaises vers l'intérieur. Des groupes d'aventuriers, les « Bandeirantes », à la recherche d'esclaves indiens et aussi de pierres précieuses, franchissent la barrière montagneuse et descendent les fleuves. C'est le tout début de la marche vers l'unité ; c'est aussi le début de la prospérité, car les Bandeirantes ont découvert de l'or et les richesses de cette province de l'intérieur, qui sera baptisée Minas Gerais (les mines générales).



Le XVIII<sup>e</sup> siècle est une période de grande abondance pour la colonie ; la domination portugaise n'en est que plus difficile à supporter. Les idées neuves de l'Europe ont leur écho par-delà l'Atlantique et c'est en 1789 qu'apparaissent les premières manifestations patriotiques, les premiers soulèvements pour l'indépendance, parmi lesquels le complot avorté d'un groupe de jeunes officiers dirigés par José da Silva, surnommé Tiradentes, héros national et patron du Brésil.

Un événement inattendu survint alors en Europe, qui sera déterminant pour la formation et l'unité du Brésil. En 1807, Napoléon a porté la guerre en Espagne et les troupes de Junot menacent Lisbonne. Le roi du Portugal décide de se réfugier avec le Gouvernement et la Cour à Rio, où il arrive en 1808 : la colonie devient subitement métropole et royaume. Après que le roi eût regagné Lisbonne, c'est tout naturellement que son propre fils, conscient des aspirations d'un Brésil devenu majeur, proclame lui-même en 1822 l'indépendance et institue l'Empire, dont il ceint la couronne sous le nom de Pedro I<sup>er</sup>. L'Empire, qui dura soixante-six ans, fut une période marquée par de profondes transformations économiques et sociales et par une évolution des esprits sous l'influence de la philosophie positiviste d'Auguste Comte. C'est donc sans heurts et sans effusions de sang qu'un an après l'abolition définitive de l'esclavage l'Empereur Pedro II, souverain modèle pour son intelligence, sa culture et son libéralisme, s'effaça devant la République, qui est proclamée en 1889. La République substitue à un Empire de modèle anglais une fédération sur le modèle américain. En l'absence de grands partis nationaux et d'une opinion publique éclairée, s'instaure une politique des gouverneurs avec une alternance régulière au pouvoir central des représentants des deux Etats riches de Sao Paulo et de Minas Gerais, tandis qu'à l'intérieur les grands féodaux, gros fermiers et propriétaires terriens, tirent les ficelles de la vie politique.

A la suite de la crise mondiale de 1929 et de la mévente dramatique du café, arrive alors au pouvoir un personnage très pragmatique, centralisateur, à la fois autoritaire et souple, Getulio Vargas. Sa forte personnalité va dominer l'histoire politique brésilienne pendant plus de vingt années. Après son suicide retentissant en 1954, ce sont MM. Kubitschek — le responsable de la construction de Brasilia — et Joao Goulart, après le court intermède de M. Quadros, qui assumèrent la présidence du Brésil de 1955 à 1964.

Après un essai de régime parlementaire, qui dura un an, on en revint au système présidentiel ; M. Goulart constitua un Gouvernement de salut public et, sans dissimuler sa sympathie pour l'expérience cubaine, annonça une série de réformes orientées à gauche. Cette annonce faite dans un climat économique et social incertain amena des désordres, puis une intervention de l'armée, qui aboutit au départ de M. Goulart et à la désignation, en avril 1964, par le congrès, du Général Castello Branco. Avec lui, la révolution constitutionnaliste s'efforça de rétablir l'autorité de l'Etat et de redresser la situation économique. Cette action fut poursuivie par le Maréchal Costa e Silva, son successeur à partir de 1967, avec l'appui d'un parti majoritaire, l'Alliance rénovatrice nationale (ARENA), la minorité étant représentée au Parlement par le Mouvement démocratique brésilien.

L'autoritarisme du nouveau régime s'employa ainsi à sauvegarder les apparences d'une démocratie dont les militaires brésiliens avaient traditionnellement été les défenseurs. Il n'en provoquera pas moins, à partir de 1968 surtout, des réactions fort vives de certains secteurs de l'opinion, notamment dans une partie de la hiérarchie catholique (avec Monseigneur Helder Camara, archevêque de Recife) et dans les milieux universitaires.

Le 13 octobre 1968, un coup d'Etat intérieur, inspiré par les militaires de la ligne dure, obtenait du Maréchal Costa e Silva un acte institutionnel accentuant le caractère autoritaire du régime : le congrès était mis en vacances *sine die* et l'opposition était décapitée par plusieurs centaines d'arrestations.

Le Maréchal Costa e Silva se voyant empêché par la maladie de poursuivre sa tâche, le pouvoir était provisoirement assuré par les militaires des trois armes, qui le confièrent en octobre 1969 au Général Garrastazu Medici. Le Gouvernement actuel, qui comprend 11 militaires sur 21 membres, est considéré comme une formation de valeur. Les membres civils du Cabinet sont pour la plupart de remarquables technocrates ; le Ministre des Finances notamment est connu mondialement comme un des plus grands spécialistes des problèmes financiers. A la dictature légale des premiers mois de l'année 1969, se substituait un régime composite, autoritaire, certes, mais que le nouveau président souhaite marquer d'une orientation à la fois plus modérée et plus sociale.

## II. — Population et économie.

### a) LE PEUPLE BRÉSILIEN

Les statistiques indiquent qu'il y aurait au Brésil environ 50 % d'éléments d'origine européenne, 15 % de Noirs, 25 % de métis, 9 % d'Indiens plus ou moins métissés et 1 % d'Asiatiques.

Outre le peuplement blanc, essentiellement portugais, venu d'Europe, et la population autochtone des Indiens, le troisième apport ethnique des Noirs date de l'implantation de la canne à sucre. Cette culture, comme aussi plus tard l'exploitation des mines d'or, nécessitant une main-d'œuvre abondante, et l'Indien s'adaptant mal aux travaux durs, c'est la traite des esclaves venus d'Afrique qui provoqua l'arrivée de millions d'Africains.

De cette mosaïque de races, s'est dégagé un même peuple aux visages multiples, parlant cette langue brésilienne un peu chantante, qui n'est pas exactement le portugais, volontiers régionaliste, mais animé du même patriotisme, parfois nationaliste, sans jamais être xénophobe, capable des plus grands enthousiasmes, comme aussi d'une certaine résignation, mais toujours généreux et d'une touchante hospitalité. Il n'y a pas au Brésil de véritable problème racial. Comment serait-il possible de tracer une barrière raciale dans un peuple où le croisement de trois origines ethniques présente toutes les nuances jusqu'à être parfois imperceptibles. Il est vrai que la haute société et la classe dirigeante sont essentiellement composées de blancs, mais elles ne sont pas fermées à celui qui réussirait à y accéder par son travail et sa culture.

La structure sociale du Brésil a été dominée pendant plusieurs siècles par le caractère colonial de l'économie du pays : la monoculture et le système de la grande propriété entraînaient l'existence d'une société traditionnelle essentiellement rurale, mi-patriarcale, mi-féodale. L'industrialisation du pays commencée au début du siècle a profondément transformé la structure sociale provoquant, avec la croissance des grandes villes et l'immigration étrangère, le développement d'une société moderne. Entre le vieux et le nouveau Brésil, il y a des siècles de distance ; le premier a conservé certains caractères de l'époque coloniale, l'autre se situe à la pointe de la civilisation la plus avancée. Si le sens de l'évolution générale n'est pas douteux, il faudra beaucoup de temps pour que les

transformations de structure atteignent l'ensemble du pays. Entre une classe supérieure où se rencontrent à la fois les vieilles familles traditionnelles, les grands propriétaires terriens, le monde des affaires de Sao Paulo, de Rio et du Minas et l'intelligentsia brésilienne, et une classe inférieure composée en majeure partie de paysans et d'ouvriers qui constituent la grande majorité de la population, il n'y a pratiquement pas de classe moyenne, si l'on excepte de nombreux officiers brésiliens, qui, d'origine généralement modeste, restent au contact des différentes couches de la société et notamment du peuple. Ayant reçu une culture très ouverte, doués de haute conscience civique, ils sont de tradition, dans un pays en plein développement, qui a un besoin pressant d'élites, une pépinière de cadres pour toutes les administrations comme pour les grandes entreprises publiques et privées. Leur activité déborde en effet largement les enceintes des casernements et des camps. Totalement intégrés à la vie nationale, ils en suivent de très près les développements et en sont, selon les circonstances, le facteur modérateur ou moteur.

#### b) LE RÔLE DE L'ARMÉE

La Constitution fédérale indique que « les institutions militaires ont pour mission de défendre la Patrie et de garantir les pouvoirs constitutionnels, la loi et l'ordre ». C'est à partir de cette idée que s'est développée de longue date dans les Forces armées la conscience qu'elles représentaient, dans l'Etat, le pouvoir d'arbitrage en cas de crise intérieure, celui de fixer les limites à ne pas transgresser par les déviations politiques et d'entrer éventuellement en action contre toute subversion.

C'est au nom de ce principe qu'après avoir plusieurs fois et sans succès mis en garde le pouvoir exécutif et la Nation contre les dangers d'une subversion castro-communiste menaçante, elles ont fait basculer le Gouvernement de M. Goulart en avril 1964, inaugurant ainsi un régime politique autoritaire dominé par l'armée.

Avant de porter un jugement de valeur sur cette situation qui paraît critiquable à plus d'un européen occidental, il ne faut pas perdre de vue deux éléments essentiels :

— l'opinion publique, au sens occidental du terme, est un fait récent au Brésil et ne couvre que quelques zones très déve-

loppées ; la politique ne touche qu'une partie très faible de la population totale en raison de l'indifférence ou de l'ignorance des masses rurales pour lesquelles le souci de subsister passe avant tout autre. C'est une des raisons d'ailleurs de l'indifférence des campagnes vis-à-vis de la guérilla extrémiste qui, ne rencontrant aucun soutien chez les paysans, s'est repliée sur les villes ;

— l'armée est généralement issue des classes modestes ; elle n'est pas le défenseur attiré de l'oligarchie conservatrice mais s'efforce, au contraire, de maintenir l'équilibre entre celle-ci et la masse de la population.

L'armée a toujours joué un grand rôle au Brésil, rôle de formation grâce au nombre et à la qualité de ses établissements d'enseignement, rôle d'administration qu'elle détient tout naturellement dans les provinces éloignées où l'administration civile est souvent absente.

Plusieurs personnalités brésiliennes ont d'ailleurs reconnu franchement devant nous que la liberté politique n'existait pas réellement au Brésil mais que le problème essentiel était de développer le niveau de vie, de lutter contre l'analphabétisation, de faire les réformes de structure qui permettraient une croissance mieux équilibrée des différentes régions du pays ; ce n'est qu'après quelques années de développement harmonieux qu'il sera possible de donner progressivement les libertés démocratiques.

Aussi, est-ce dans le domaine du développement économique que l'effort principal de l'équipe dirigeante est orienté et l'on doit reconnaître que les résultats de ces dernières années sont très encourageants.

### c) L'ÉCONOMIE BRÉSILIENNE

Le Brésil connaît actuellement une période de prospérité. Le taux de croissance de son économie qui était de l'ordre de 9 % en 1969 atteindrait 9,5 à 10 % en 1970 suivant les déclarations du Ministre de l'Industrie et du Commerce (6 % pour l'agriculture, 11 % pour l'industrie).

Après l'expansion rapide de l'après-guerre, le Brésil a connu de 1961 à 1965 une période de crise durant laquelle le produit intérieur brut n'augmentait qu'à un rythme très faible, de 1 à 3 %,

ce qui correspondait, étant donné la croissance démographique (3 % par an) à une stagnation et même à une régression du revenu par tête. D'autre part, l'inflation prenait des proportions catastrophiques : jusqu'à 140 % l'an.

Depuis 1964, le combat contre l'inflation est devenu prioritaire ; les résultats ont été sensibles, les prix n'augmentant plus que de 20 à 25 % par an depuis 1967 et l'activité économique a repris un rythme accéléré.

*L'agriculture*, qui représente 27 % du produit national procure au Brésil 90 % de ses recettes en devises.

Riche par sa variété et son importance (premier rang mondial pour le café, les haricots, deuxième rang mondial pour la canne à sucre, les oranges, troisième pour le cacao et le maïs) l'agriculture brésilienne connaît cependant de sérieuses difficultés : manque d'équipement, épuisement des sols, érosion, sécheresse ; tant en qualité qu'en quantité, la production agricole ne satisfait que d'une manière insuffisante aux besoins alimentaires du pays.

La croissance de l'agriculture brésilienne, qui a été de 5,3 % en 1969, tient plus à une augmentation des surfaces cultivées qu'à un accroissement de la productivité. Les exportations de café, qui constituent à elles seules 35 à 40 % du total des exportations brésiliennes, semblent compromises par plusieurs mauvaises récoltes dues à des conditions climatiques défavorables alliées à la maladie du café.

Les autorités brésiliennes, qui avaient envisagé un programme d'arrachage de plans pour ne pas dépasser les quota de l'accord international sur le café, ont renoncé, pour ces raisons, à appliquer ce programme.

En ce qui concerne *l'élevage*, son importance est révélée par les chiffres suivants :

- 90 millions de bovins ;
- 22 millions d'ovins ;
- 63 millions de porcins ;
- 9 millions d'équidés.

Principalement localisé dans le sud et le centre-est du pays, cet élevage est pratiqué de façon extensive sur de grandes surfaces mais l'équipement insuffisant en stocks frigorifiques gêne la préparation industrielle de la viande.

L'exceptionnel comportement de l'*industrie brésilienne* en 1968 (croissance 14 %) ne s'est pas répété en 1969. La croissance est cependant restée considérable (+ 10,7 %) et surtout, elle a été beaucoup plus harmonieuse, la plupart des secteurs s'étant développés de façon très nette.

Les investissements sont abondants et représentent environ 13 % du produit intérieur brut.

La production d'énergie électrique a atteint 39,7 milliards de kWh, soit 9,7 % de plus qu'en 1968.

Sous l'égide de Pétrobras, la production de pétrole a atteint 64 millions de barils mais, étant donné que les importations ont cru plus vite et s'élèvent à 110 millions de barils, le taux de couverture de la consommation de pétrole par la production nationale a diminué, s'établissant à 36 %.

La production de houille (5 millions de tonnes) continue de croître à un rythme régulier. La sidérurgie nationale servie par de considérables ressources de minerais de fer à haute teneur et dont 60 % de la capacité de production est entre les mains de la puissance publique, est légèrement en retard par rapport aux prévisions du Plan.

En 1969, la production d'acier en lingots a atteint 2,7 millions de tonnes ; d'importants investissements sont prévus pour atteindre rapidement 6 millions de tonnes.

L'industrie automobile a fait des progrès considérables et devrait atteindre, cette année, le chiffre de 400.000 unités.

L'industrie textile, l'une des plus anciennes industries de transformation, est la seconde du pays après l'industrie alimentaire au point de vue du nombre d'employés.

L'un des efforts principaux du Gouvernement porte sur le problème des *transports* qui, dans cet immense pays, a longtemps constitué un handicap sérieux.

En 1970, 78 % du fret est transporté par la route contre 12 % par la navigation intérieure et le cabotage et 10 % par le train.

Le réseau de chemin de fer est de 32.000 kilomètres.

Dans l'ensemble, c'est un réseau vieux, géographiquement mal adapté aux nouvelles conditions économiques, mal équipé et mal géré.

La principale utilisation du chemin de fer est le transport du minerai de fer des mines jusqu'aux ports.

La flotte maritime, protégée par les mesures discriminatoires envers les flottes étrangères, a pour objectif les 4 millions de tonnes en 1971. Elle deviendra alors plus importante que toutes les autres flottes d'Amérique latine réunies.

Les trois grandes compagnies aériennes du Brésil : la Varig, la Vasp et la Cruzeiro do Sul, toutes trois compagnies privées, sont parmi les quatre principales d'Amérique latine.

Le trafic sur les lignes intérieures atteint environ 2 milliards de passagers/kilomètre.

La route est le principal moyen de transport du pays et bénéficie des plus gros investissements.

#### d) LE PROJET DE ROUTE TRANSAMAZONIENNE

L'année 1970 a vu naître le projet de la route transamazonienne qui devra couvrir près de 3.000 kilomètres dans la forêt vierge et permettre la colonisation de l'Amazonie.

Ce projet, très ambitieux, mérite quelques développements. Il nous a été présenté, en effet, comme un des grands objectifs du Gouvernement actuel, dont l'ambition déborde largement la simple construction d'une voie de communication.

Il s'agit, en effet, de « l'épine dorsale » d'un plan national conçu de manière à servir d'accès aussi bien à des terres excellentes pour l'agriculture qu'aux diverses régions riches en minerais, qui n'ont encore été qu'à peine explorées.

Ce plan est lié également au désir d'ouvrir l'Amazonie occidentale à la colonisation et d'aider à résoudre le grave problème du développement de la région du Nord-Est du Brésil en attirant vers l'Ouest une partie de cette population misérable qui vit mal dans une des régions les plus déshéritées de la terre.

Par un décret du 16 juin 1970, le Gouvernement décida de créer un fonds spécial de 2 milliards de cruzeiros auprès de la Banque du Brésil pour financer un gigantesque programme d'intégration qui comprendra les étapes suivantes :

1° Ouverture de l'Amazonie occidentale riche en ressources naturelles mais non peuplée afin d'en faire bénéficier le nord-est pauvre et surpeuplé, grâce à l'aménagement d'un vaste réseau de communications routières et fluviales ;



2° Irrigation des régions propres à l'agriculture et à la colonisation systématique des nouvelles terres conquises.

C'est le projet routier de l'Amazonie qui déterminera le succès de cette forme d'intégration.

Deux tracés sont prévus :

— le tracé principal partant de Recife et traversant d'est en ouest la totalité de l'Amazonie brésilienne jusqu'à la frontière du Pérou ;

— le second tracé reliant du nord au sud Santarem, au cœur de l'Etat de Para, à Cuiaba, la capitale du Mato Grosso.

Les deux parcours devront opérer des connexions importantes avec les réseaux de communication existants, notamment avec les voies fluviales, de manière à permettre la meilleure pénétration possible à l'intérieur du pays.

L'exécution de la première étape sera confiée à dix entreprises brésiennes qui commenceront les travaux en même temps sur dix tronçons différents de 200 à 300 kilomètres chacun.

Les ouvriers, embauchés au nombre de 6.000 environ viendront tous du Nord-Est où les entrepreneurs eux-mêmes ont l'obligation d'aller les chercher ainsi que leurs familles.

Lorsque les travaux seront terminés, ces ouvriers deviendront les premiers colons des nouvelles régions conquises.

Des zones de dix kilomètres seront réservées par le Gouvernement tout le long et de chaque côté des routes qui auront huit à dix mètres de largeur afin de constituer des lots de terre suffisants pour chaque famille et de pratiquer dès le départ une politique agraire adéquate.

Cette colonisation devrait signifier la migration de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Ce qui frappe dans ce plan, c'est son ampleur et la crédibilité pour ainsi dire naturelle qu'il a éveillée dans tout le pays.

Le fait d'avoir plu à l'imagination populaire restera sans conteste le premier mérite de cette aventure calculée dont les objectifs ambitieux ont été définis en quelques mois par le Gouvernement en dehors de tout débat public préalable.

### III. — Les relations franco-brésiliennes.

Il existe au Brésil une vieille et profonde tradition d'amitié avec la France, née d'un attachement aux idées lancées par la Révolution française et aux valeurs culturelles représentées par notre pays. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit de la mainmise économique anglaise et de l'influence politique grandissante des Etats-Unis, les élites brésiliennes ont eu des Français pour maîtres à penser. Aux générations influencées par Rousseau et Lamartine ont succédé celles qui furent marquées par l'école positiviste et donnèrent au Brésil la devise d'Auguste Comte : « Ordre et Progrès ».

Les gouvernants actuels se réclament, dans l'ensemble, de cette tradition et se préoccupent d'éviter que les réactions de l'opinion française devant les méthodes employées au Brésil pour lutter contre la subversion n'altèrent le climat amical des relations entre les deux pays. Ils ont ainsi été amenés à favoriser un resserrement de la coopération franco-brésilienne dans tous les domaines, et notamment ceux de la culture et de la technique ; ce rapprochement est au demeurant conforme aux dispositions de l'accord culturel et de l'accord de coopération technique respectivement conclus avec notre pays en 1948 et 1967.

Le Brésil est devenu le pays d'Amérique latine dans lequel notre action culturelle et technique est la plus intense ; il absorbe environ 25 % des crédits affectés à cette action dans la région géographique considérée. Cent cinquante professeurs français y sont détachés dans deux lycées franco-brésiliens (Rio de Janeiro et Saint-Paul), qui scolarisent plus de 4.000 élèves, ainsi que dans divers établissements d'enseignement et à l'Alliance française, dont les 41 centres regroupent 20.000 élèves. En 1968, 158 bourses universitaires et 355 bourses de coopération technique ont été accordées au Brésil, tandis que 165 experts étaient envoyés dans ce pays.

En ce qui concerne les relations économiques, les obstacles (difficultés financières brésiliennes et contentieux franco-brésilien) qui avaient gêné le développement des échanges entre les deux pays sont en passe d'être surmontés ; le Brésil, auquel le solde de ces échanges est traditionnellement favorable, demeure notre pre-

mier fournisseur et notre second client en Amérique latine ; la France se classe d'autre part au septième rang des fournisseurs et des clients du Brésil (les achats brésiliens en France ont atteint en 1969, 334 millions de francs, et les ventes 676 millions de francs).

Comme l'a constaté une mission du C. N. P. F. en novembre 1969, la situation économique est redevenue propice à l'accroissement de nos investissements. L'attrait que présente pour notre pays le marché brésilien s'est en outre traduit par la décision d'organiser à Saint-Paul en septembre 1971 une exposition industrielle française.

La collectivité française du Brésil compte 11.000 membres environ, installés pour la plupart autour de Rio de Janeiro et de Saint-Paul. Cette concentration va cependant être vraisemblablement remise en cause par le transfert déjà effectif à Brasilia des autorités fédérales, qui y seront suivies dans un délai maximum de deux ans par les ambassades étrangères.

### Conclusion.

Le Brésil qui regroupe sous une même autorité politique la moitié du sous-continent américain, tant en superficie qu'en population (si l'on exclut le Mexique) est l'exemple type du pays qui réunit l'essentiel des conditions pour devenir une très grande puissance ; la plupart des observateurs estiment en effet que si la croissance actuelle se produit sans trop de heurts, c'est-à-dire si les dirigeants brésiliens parviennent à orienter le développement économique vers un meilleur équilibre entre les régions développées de ce pays — comparables aux régions les plus avancées d'Amérique du Nord — et les régions les plus pauvres (la misère du nord-est s'apparente à celle de l'Inde) permettant ainsi de résorber les conflits sociaux latents, le Brésil deviendra avant l'an 2000 la cinquième ou sixième puissance du globe.

Le Gouvernement brésilien semble parfaitement conscient des difficultés et de l'ampleur de la tâche ; au cours d'une séance de travail que nous avons eue au Palais Itamaraty, à Brasilia, avec le secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, il nous a été indiqué que le Président Garrastazu Medici avait décidé d'attacher son nom à trois réformes audacieuses : la participation des travailleurs aux résultats des entreprises, la construction de la route transamazonienne et la nouvelle campagne d'alphabétisation.

Mais c'est à la lumière des propos qui nous ont été tenus par le Ministre des Affaires étrangères lui-même que l'on peut tenter de situer l'effort propre que notre pays et l'Europe devraient effectuer pour participer plus étroitement et plus efficacement au devenir brésilien et ceci beaucoup plus en termes d'échanges qu'en termes d'aide.

Le Brésil a atteint maintenant un stade de développement qui lui permet plus de liberté dans le choix des moyens et des méthodes qu'il devra employer pour poursuivre son progrès. Le Gouvernement brésilien estime qu'une plus grande diversification de ses sources d'approvisionnement et de financement, de ses appuis et de ses amitiés est indispensable pour assurer au Brésil à la fois la mise en œuvre de ses ressources naturelles, l'élévation du niveau de vie de son peuple et l'indépendance de sa politique. Naturelle-

ment cette évolution doit intervenir sans que pour autant le Brésil renonce aux amitiés qu'il entretient sur le continent américain, et notamment sans aucune hostilité à l'égard des Etats-Unis. Mais, dans une période de développement très rapide, il convient de rééquilibrer la situation, de multiplier les liens de manière qu'il n'en résulte pas de dépendance à l'égard de qui que ce soit.

En particulier, c'est à l'Europe que le Brésil veut faire appel ; or, pour le Gouvernement de Brasilia, c'est la France qui « détient la clef de l'Europe ». Le souhait du Président de la République est que la France, qui a désormais rétabli sa position en Amérique latine après une éclipse forcée due aux exigences de la reconstruction au lendemain de la seconde guerre mondiale, entende cet appel et accepte d'accroître son action et de développer sur tous les plans ses rapports avec la nation brésilienne, dans le domaine culturel, bien sûr, puisqu'elle demeure la « mère des Lettres et des Arts », mais aussi dans les domaines scientifique et technique, où elle a déjà atteint des niveaux de pointe comparables à ceux des Etats-Unis.

Nous renvoyons d'ailleurs à la conclusion générale de ce rapport où nous nous efforcerons, en analysant les échanges récents de notes entre les pays de la C. E. C. L. A. et les institutions européennes de prévoir les relations nouvelles qui devraient s'instaurer entre la Communauté européenne et plusieurs pays d'Amérique latine.

Nous émettrons pour terminer ce chapitre un vœu dont la réalisation faciliterait beaucoup l'établissement de ces relations nouvelles, à savoir que dans toute la mesure du possible, les progrès de la libéralisation du régime politique aillent de pair avec le développement économique, ce qui semble d'ailleurs conforme à la volonté du Gouvernement brésilien lui-même.

## L'URUGUAY

Le second pays figurant au programme de la mission de votre délégation fut l'Uruguay. Après le Brésil, le contraste est complet : pays le moins étendu de l'Amérique du Sud avec 187.000 kilomètres carrés, l'Uruguay compte seulement 2,9 millions d'habitants de race blanche d'origine surtout espagnole mais aussi italienne et portugaise. Près de la moitié de ses 2,9 millions d'habitants vivent à Montevideo.

Objet de la rivalité hispano-portugaise, puis argentino-brésilienne, cet Etat tampon n'a véritablement connu la paix intérieure, sinon l'indépendance, qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle. Il est alors devenu le symbole de la douceur de vivre et a été surnommé la Suisse de l'Amérique du Sud. Si ce tableau s'est sensiblement dégradé au cours des dernières années, l'Uruguay n'en est pas moins demeuré un pays de tradition libérale et démocratique.

L'accueil qui nous fut réservé tant à la Chambre des Députés qu'au Sénat fut d'ailleurs empreint d'une grande gentillesse et de beaucoup de cordialité. Les Français relativement nombreux installés dans ce pays, trop souvent oublié dans les déplacements officiels français, ont également tenu à manifester la chaleur de leur accueil auquel nous avons été particulièrement sensibles.

\*  
\* \* \*

Devenu indépendant en 1810, l'Uruguay a, durant de longues années encore, subi les empiètements de ses puissants voisins du Nord et de l'Ouest.

En 1850, un détachement de volontaires français, la légion Thiébault, intervint contre les troupes du dictateur argentin Rosas qui avait mis devant Montevideo un siège qui devait durer de 1843 à 1851. Quelques années plus tard, l'Uruguay se vit contraint de joindre ses forces à celles de l'Argentine et du Brésil coalisés contre le Paraguay, qui fut vaincu en 1870 après une résistance héroïque.

Si son indépendance ne fut plus dès lors sérieusement contestée, l'Uruguay ne jouit cependant que bien plus tard de la paix civile.

Dès cette époque la vie politique est dominée par la lutte qui oppose les « Colorados », radicaux et anticléricaux, dont les partisans se recrutent généralement parmi les citadins, et les « Blancos » de tendance conservatrice dont l'électorat est essentiellement de milieu rural.

C'est le Président Battle y Ordóñez, « Colorado » qui donna en 1917 à son pays une constitution partageant le pouvoir exécutif entre le président et un conseil de neuf membres dont quatre étaient des « Blancos » ; en 1934, cette loi fondamentale fut amendée dans un sens présidentiel, mais on revint assez rapidement à un système collégial dépourvu de contrepoids.

A partir de 1957, cependant, la crise économique et financière — entre 1960 et 1965 le coût de la vie a été multiplié par plus de quatre — ne cessa de s'aggraver et conduisit à une abrogation de la Constitution de 1917 au profit d'un régime présidentiel, dont l'adoption fut approuvée par le référendum du 27 novembre 1966. Elu président, le Général Gestido concentra ainsi entre ses mains les pouvoirs de chef de l'Etat et de chef du Gouvernement. A son décès, en 1967, son suppléant, M. Pacheco Areco, ancien journaliste et ancien député, fut appelé à lui succéder et préside encore aux destinées de son pays.

Devant les difficultés économiques croissantes, le Gouvernement uruguayen fut amené à prendre des mesures de redressement ; grâce à un blocage des prix et des salaires, ainsi qu'à une libéralisation des importations, il est parvenu à améliorer quelque peu la situation économique.

Un tel redressement supposait toutefois des sacrifices qui ont, pour l'essentiel, dû être supportés par les classes laborieuses. De ce fait, le Gouvernement s'est heurté aux syndicats, avec lesquels les étudiants ont fait cause commune ; des grèves en série se sont alors produites qui, accompagnées de violences, ont amené le Président Pacheco à proclamer l'état d'alerte et à suspendre ainsi les garanties constitutionnelles.

Parallèlement, la subversion se développait et une organisation d'extrême-gauche composée surtout d'étudiants et d'intellectuels connus sous le nom de « Tupamaros (1) » sème le désordre et l'anarchie en perpétrant attaques de banques, vol d'armes dans

---

(1) Du nom du cacique inca Tupac-Amaru qui se révolta contre les Espagnols en 1780.

les casernes, attentats à la bombe contre des établissements industriels (pendant notre séjour, un incendie criminel ravagea une importante usine textile causant des dégâts considérables) et aussi enlèvement de diplomates.

Comment ce pays riche, au climat tempéré, habité par une population peu nombreuse et homogène dans ses origines, où la consommation de viande par habitant est une des plus élevée du monde, a-t-il pu en arriver à cette situation ? Selon les chiffres de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique latine, le produit intérieur brut *per capita* a été, en 1968, de 628 dollars U. S., plaçant l'Uruguay au quatrième rang des pays d'Amérique latine, après l'Argentine, le Venezuela et le Mexique. Ce n'est donc pas encore dramatique. Et pourtant, le visiteur qui parcourt Montevideo ne peut manquer d'être frappé par certains signes de paupérisation : des chaussées en mauvais état, des trottoirs défoncés où traînent de vieux papiers, même à proximité de la place de l'Indépendance où s'élève la statue du libérateur José Artigas, un parc automobile extrêmement vétuste qui ferait la joie des amateurs de vieux tacots, des transports en commun insuffisants qui obligent les usagers à d'interminables files aux heures de sortie des bureaux, un courrier qui marche mal. Devant cette situation, les Uruguayens, moroses, semblent ne pas comprendre comment ils ont pu en arriver là.

L'Uruguay connu, en effet, au cours de la première moitié de ce siècle un développement rapide. L'ère de calme et de prospérité qui s'ouvrit alors pour ce pays lui permit de développer l'élevage des bovins (environ 9 millions de têtes, aujourd'hui) et des ovins (23 millions), et de vivre aisément grâce à ses exportations de viande et de laine. Les deux conflits mondiaux, puis la guerre de Corée constituèrent des périodes particulièrement fastes pour son économie, grâce au cours élevé des matières premières et à un important afflux de capitaux étrangers. Cette prospérité permit au Gouvernement de faire voter des lois sociales très avancées : journée de huit heures, retraite parfois après seulement trente ans de service, assistance médicale gratuite, instruction gratuite, etc. Puis, à partir de 1955, intervinrent la chute des cours de la viande et de la laine sur le marché mondial, la mévente, la stagnation de la production, l'absence d'investissements productifs et la fuite des capitaux nationaux, une dette extérieure croissante.



L'établissement du Marché commun agricole entre les six pays de la C. E. E. avec les préférences communautaires qu'il comporte n'était pas de nature à favoriser le redressement d'une situation déjà compromise.

Les structures sociales restent cependant celles d'un pays développé et, sur 2,9 millions d'habitants, on compte un demi-million de retraités et 300:000 fonctionnaires.

\*

\* \*

Les relations économiques avec la France ont connu des variations importantes surtout dues aux difficultés de la situation économique et financière uruguayenne. Les exportations de l'Uruguay en France sont tombées, de 1965 à 1969 de 76 à 45,4 millions de francs, les importations restant à peu près stables mais à un niveau assez bas de 19 millions de francs.

Nos achats portent essentiellement sur des cuirs, peaux, laines et laines, ainsi que sur des aliments pour le bétail et des céréales. Nos ventes sont constituées par des machines, du matériel électrique, des véhicules automobiles et des produits chimiques. Le solde des échanges est généralement défavorable à la France.

Depuis le début du siècle, les entreprises françaises ont participé aux grands travaux de mise en valeur de l'Uruguay. La construction des ports de Montevideo et de la Paloma, l'installation d'une partie du réseau ferroviaire, l'édification d'un pont sur le Rio Negro, les travaux d'adduction d'eau à Montevideo ont été réalisés par des firmes françaises. Ces dernières intervenaient par ailleurs conjointement avec des groupes étrangers, dans l'édification du barrage de Baygorria, l'extension de la centrale thermique de Montevideo, et l'installation du réseau électrique des trolleybus dans cette même ville.

L'industrie française n'a cependant réalisé dans ce pays aucune fourniture importante de biens d'équipement depuis la livraison de vingt-cinq locomotives diesel électriques en 1962-1963. Elle s'intéresse pourtant à des projets officiels d'une certaine ampleur, dont les perspectives d'aboutissement sont encore incertaines dans le temps.

Le marasme économique et financier que connaît l'Uruguay depuis plusieurs années explique la réserve du Ministère de l'Économie et des Finances dans la définition de notre politique de crédit à l'égard de ce pays.

A la suite du moratoire de 1965, les créanciers de l'Uruguay, dont la France, décidèrent de ne plus octroyer de garanties aux contrats passés avec les acheteurs uruguayens. Actuellement, les opérations de crédit à long terme restent suspendues et les opérations à moyen terme sont limitées. Les contrats sur le point d'être conclus concernent essentiellement la fourniture de matériel électrique (disjoncteurs, groupes électrogènes, câbles), de matériel textile et de pièces de rechange pour locomotives.

\*  
\* \* \*

Sur le plan culturel et technique la situation est heureusement plus satisfaisante. Le français étant la première langue étrangère obligatoire, près de 760 professeurs uruguayens de français enseignent notre langue à quelque 150.000 lycéens. Le lycée français de Montevideo créé dès 1892, compte 1.885 élèves dont 92 Français et 79 étrangers.

L'Alliance française de Montevideo connaît une grande activité ; elle a non seulement dispensé son enseignement à 3.800 élèves en 1970 mais forme environ 30 professeurs de français par an dont la plupart vont enseigner dans les lycées officiels. Ses 37 filiales de province regroupent 3.500 élèves environ. L'activité culturelle de l'Alliance de Montevideo est intense ; la nouvelle salle de spectacles, créée depuis mars 1970 et dont la visite nous a permis d'apprécier la beauté, le confort et le caractère fonctionnel, permet aussi bien les représentations théâtrales que les projections cinématographiques ou les conférences qui rassemblent un nombre toujours important de spectateurs uruguayens.

Enfin près de 40 professeurs français et 22 experts de coopération technique sont détachés en Uruguay ; le nombre de bourses accordées à de jeunes uruguayens pour venir étudier en France s'élève à plus de 30.

### Conclusion.

Si nous nous sommes permis de dresser un tableau assez sombre de la situation en Uruguay, ce n'est certes pas dans un esprit de dénigrement systématique mais bien au contraire à cause de la sympathie que nous inspire ce pays et de l'amitié qui nous unit.

Au fond, nous sommes persuadés que les raisons de croire à un redressement sont nombreuses et solides ; il s'agit en fait surtout pour les Uruguayens d'une crise de confiance en soi provoquée par une disparité entre l'évolution de la conjoncture mondiale et l'adaptation nécessaire de leurs structures économiques à cette nouvelle situation.

Le Gouvernement uruguayen a d'ailleurs déjà obtenu certains succès ; grâce à une réforme des finances et de l'administration et à l'application d'une politique d'austérité, il est parvenu à vaincre en partie l'inflation et à améliorer la balance des comptes. Les forces de l'ordre semblent vouloir reprendre en main la situation en mettant un frein aux attentats terroristes.

## L'ARGENTINE

Les trois journées que nous avons passées à Buenos Aires nous ont donné, outre l'agrément de découvrir une ville magnifique qui par bien des côtés rappelle notre capitale, l'occasion d'avoir de nombreux contacts avec les représentants de groupements de Français installés en Argentine, de visiter des établissements de l'Alliance française et du lycée français, sans parler bien entendu d'intéressantes séances de travail avec nos représentants diplomatiques.

En revanche, les contacts politiques avec les personnalités argentines se sont limités à une audience protocolaire avec le Ministre des Relations extérieures et une autre avec le Ministre de la Défense ainsi qu'avec l'intendant de la ville de Buenos Aires.

Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement car on sait que depuis 1966, toutes les Assemblées élues, à l'échelon national ou provincial sont dissoutes et le Gouvernement n'avait pas encore à l'époque autorisé le fonctionnement des partis politiques.

Nous précisons tout de suite d'ailleurs qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. Depuis le coup d'Etat du 23 mars de cette année qui aboutit à la destitution du Général Levingston et son remplacement à la tête de l'Etat par le Général Lanusse, le nouveau Gouvernement argentin a annoncé le 1<sup>er</sup> avril que tous les partis politiques étaient réhabilités. Les biens qui avaient été confisqués depuis juin 1966 leurs seront rendus. Un plan politique sera mis au point dans un délai de trois mois pour préciser les règles de leur fonctionnement et préparer des élections générales. Tous les porte-parole de l'opinion publique ont été invités à dialoguer avec le Gouvernement. Le pouvoir serait remis à un régime constitutionnel dans un délai de trois ans.

Au cours de notre séjour, nous avons eu en outre deux entrevues particulièrement intéressantes, l'une au cours de la visite du grand journal argentin *Clarín* avec les principaux collaborateurs du journal et notamment avec sa directrice Mme Herrera de Noble qui voulut bien nous réserver une réception très amicale.

Il est à noter, en effet, que la mise à l'écart des institutions représentatives n'exclut pas en Argentine une liberté quasi entière des moyens d'informations.

La deuxième visite, pour nous du plus grand intérêt, fut celle que nous rendîmes au centre des anciens boursiers techniques argentins en France. Tous les hommes d'affaires ou techniciens argentins qui ont bénéficié d'une bourse en France ont en effet créé une association dont le but est de renforcer les liens techniques et scientifiques entre la France et l'Argentine, et de prolonger durablement la coopération technique économique franco-argentine. Ce centre qui célèbre actuellement son dixième anniversaire est en pleine expansion et ses membres ont tenu à venir nombreux, n'hésitant pas parfois à faire un voyage depuis les plus lointaines provinces d'Argentine pour venir accueillir la délégation sénatoriale d'une manière particulièrement cordiale.

### I. — Situation politique.

L'Argentine abrite sur un territoire de 2,8 millions de kilomètres carrés une population (24 millions d'habitants) d'origine presque exclusivement européenne dont 44 % d'Italiens et 31 % d'Espagnols, les Indiens n'étant plus que 200.000 environ. Cette population a le niveau de vie le plus élevé d'Amérique latine avec un revenu individuel moyen de 950 dollars.

Découverte en 1516 par le navigateur espagnol Solis, l'Argentine a proclamé son indépendance en 1816 sous l'impulsion de José de San Martin, « Libertador » non seulement de son propre pays mais aussi du Chili et du Pérou ; on sait que celui-ci, sa mission achevée, se retira à Boulogne-sur-Mer où il mourut en 1850.

L'Argentine est une République fédérale qui groupe vingt-deux provinces, le territoire de la Terre de Feu et le district fédéral de Buenos Aires.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Argentine fut le théâtre de combats opposant la province de Buenos Aires, bastion des unitaires, aux territoires de l'intérieur tenus par les fédéraux.

A la chute du tyran Rosas, son vainqueur Urquiza promulgua la constitution de 1853 de type présidentiel toujours en vigueur.

Avec le xx<sup>e</sup> siècle et la montée des classes moyennes, naquit le radicalisme dont le grand homme fut Hipolito Irigoyen, président de 1916 à 1922, à qui un second mandat fut confié en 1928 ; la crise économique de 1931 amena sa chute à la suite d'un coup d'Etat militaire, le premier d'une longue série.

1943 vit l'arrivée au pouvoir de Juan Domingo Perón, grâce à l'appui d'une force politique neuve : les ouvriers des grandes villes et les journaliers agricoles de l'intérieur, sur lesquels les ressources accumulées pendant la guerre permirent de répandre une véritable manne, sous forme de hausses des salaires, avantages sociaux et organisation des loisirs. Pour la première fois, le prolétariat argentin se voyait reconnaître sa place au soleil ; il vouait en conséquence à Perón et à son épouse « Evita » un culte qui explique la survivance, aujourd'hui encore, du mythe justicialiste.

La détérioration de la situation économique, accélérée par un gaspillage démagogique des derniers de l'Etat et jointe aux excès d'un régime de type fasciste, qui n'avait pas caché sa sympathie envers les puissances de l'Axe, aliénèrent définitivement au dictateur l'Eglise et l'Armée ; celle-ci le renversa en 1955. Depuis lors, la persistance d'un courant péroniste qui représente 35 à 40 % du corps électoral a exercé une influence déterminante sur la vie politique argentine. Le jeu normal des institutions représentatives, réclamé par les organisations démocratiques et conforme aux exigences de l'esprit public argentin, aurait ramené et, aujourd'hui encore, ramènerait à peu près sûrement aux commandes de l'Etat des hommes peu respectueux de ces institutions.

Il en est résulté une alternance de régimes d'exception ou de transition et de périodes démocratiques, ponctuées de coups d'Etat : en particulier, les Présidents Frondizi, en 1962, et Illia, en juin 1966, ont été destitués par les militaires qui leur reprochaient d'ouvrir aux candidats péronistes l'accès des assemblées fédérales, donc la route du pouvoir.

Après le coup d'Etat de juin 1966, la junte des commandants en chef désigna comme Président de la République le Général Onganía, qui prononça aussitôt la dissolution des partis politiques et des assemblées élues et qui cumula les pouvoirs exécutif et législatif, mettant en place un régime d'inspiration chrétienne et anticommuniste accusée. Son éviction en juin dernier par cette même junte et son remplacement par le Général Levingston ont eu pour conséquence essentielle d'associer les commandants en chef aux décisions importantes du Président de la République.

Nous avons vu en commençant comment le Général Levingston à son tour a été évincé au profit du Général Lanusse, le 23 mars dernier, et comment celui-ci semble désireux de restaurer dans un délai raisonnable le libre jeu des institutions démocratiques. Le Général Lanusse aurait même donné son accord pour que l'ancien Président Peron en exil à Madrid revienne dans son pays. Les vieux partis politiques argentins vont donc reprendre officiellement leurs activités. A vrai dire, ils n'avaient jamais disparu de la scène politique. Les radicaux du peuple dirigés par l'ancien Président M. Arturo Illia n'ont pas cessé depuis quatre ans de manifester leur opposition au régime militaire et de mener campagne pour le retour à la démocratie. Ils sont soutenus dans leur action en faveur du système parlementaire par les autres formations dissoutes en 1966 : sociaux-démocrates, démocrates-progressistes, démocrates-chrétiens et conservateurs qui incarnent les divers courants de la bourgeoisie. Leur déclaration a été publiée dans la presse, qui leur apportait le plus souvent un appui discret mais constant.

A l'automne dernier les radicaux s'étaient même alliés à leurs vieux adversaires, les péronistes, pour publier un manifeste intitulé *L'heure du peuple* qui réclamait le retour à la légalité des partis et demandait que soit fixée la date des élections générales. Les péronistes canalisent depuis quinze ans les aspirations d'une classe ouvrière dont le niveau de vie n'a cessé de se dégrader et que ni les radicaux, quand ils étaient au pouvoir, ni les militaires n'ont pu réintégrer dans la vie nationale.

La réhabilitation des partis politiques va rouvrir la porte au mouvement national justicialiste de Juan Peron et permettre à ses supporters de réclamer son retour au pouvoir ; mais l'ancien dictateur a aujourd'hui 75 ans.

Si le Gouvernement du Général Lanusse en est arrivé à prendre cette décision, on peut se demander si celle-ci n'est pas la conséquence de difficultés graves dans la situation économique du pays. Non seulement la junte militaire n'a pas réussi à assurer une parfaite stabilité politique mais encore elle ne semble pas avoir réussi à enrayer la détérioration du niveau de vie de la population provoquant des grèves fréquentes et des émeutes dans plusieurs grandes villes ouvrières du pays (Rosario et Cordoba). Le mécontentement populaire se traduit par des mouvements subversifs de caractère souvent spectaculaire comme par exemple des actions de commandos sur les installations militaires. Les victimes du terrorisme urbain

furent notamment le Général Aramburu, ancien Président de la République ainsi que deux chefs syndicalistes parmi les plus influents, Augusto Vandor et José Alonso.

## II. — La politique extérieure de l'Argentine.

L'Argentine appartient au groupe des pays occidentaux. Elle est liée à l'ensemble de l'Amérique par un pacte défensif (Traité de Rio de 1947) et aux Etats-Unis en particulier par un pacte d'assistance militaire (5 mai 1964). En dépit de changement de Gouvernement, la politique argentine a conservé une certaine continuité, notamment dans ses lignes directrices qui sont essentiellement la défense de sa souveraineté et le maintien de relations équilibrées avec les principaux groupes de nations. C'est avec l'Amérique latine, les Etats-Unis et l'Europe qu'elle entretient les rapports les plus étroits, notamment sur le plan commercial.

A l'égard des Etats-Unis qui pèsent lourdement sur sa balance commerciale, elle garde toujours une certaine indépendance qui lui permet au sein des réunions latino-américaines de jouer un certain rôle modérateur.

Afin de contrebalancer l'influence prépondérante des Etats-Unis sur son activité nationale, le Gouvernement argentin cherche à resserrer ses rapports avec l'Europe, et plus particulièrement avec la C. E. E. à laquelle il a demandé l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial. En même temps, l'Argentine appuie une demande présentée l'an dernier par l'ensemble de l'Amérique latine et tendant à la définition d'un *modus vivendi* négocié avec la C. E. E.

Buenos Aires s'est fait le porte-parole des pays de cette région en vue de présenter un front commun face à la C. E. E. ; cette tendance s'est exprimée notamment à l'occasion d'une récente réunion à Buenos Aires de la Commission spéciale de coordination pour l'Amérique latine (C. E. C. L. A.). Dans la conclusion générale de ce rapport, nous nous efforcerons de préciser dans quelles conditions un resserrement des liens entre la C. E. E. et l'Amérique latine est possible.



### III. — La situation économique.

L'Argentine est encore avant tout un pays agricole. Sa production est extrêmement abondante en ce qui concerne les céréales (blé, 7 millions de tonnes ; maïs, 6 millions), les plantes industrielles (tournesol, canne à sucre) ou les fruits, mais elle dispose surtout d'un immense troupeau de bovins (51 millions de têtes), d'ovins (49 millions) et de chevaux. Les denrées agricoles ne représentent cependant plus que 18 % du produit intérieur brut même si elles entrent encore pour 90 % dans les ventes argentines à l'étranger.

Celles-ci atteignent environ 1,5 milliard de dollars ; le tiers va à la C. E. E. : (Italie : 200 millions de dollars ; Pays-Bas : 140 ; France : 45), 10 % aux Etats-Unis, 8 % au Brésil, 6 % à la Grande-Bretagne. Les achats de l'Argentine représentent 1,2 milliard et portent surtout sur des biens d'équipement, des produits chimiques et des matières premières. Les fournisseurs les plus importants sont les Etats-Unis (270 millions), suivis par la C. E. E. (262 millions : Allemagne, 128 ; Italie, 74 ; France, 41), le Brésil (139 millions) et la Grande-Bretagne (78 millions).

Le réseau routier comprend près d'un million de kilomètres dont 50.000 asphaltés. Les chemins de fer, dont la longueur atteint 45.000 kilomètres, sont dans un état vétuste.

Tandis que diminuait l'importance relative de l'agriculture dans l'économie, un rôle croissant était joué par les industries extractives (houille : 400.000 tonnes ; pétrole : 20 millions de mètres cubes ; gaz naturel : 4 millions de mètres cubes ; uranium : 21.000 tonnes ; fer : 100.000 tonnes) et par la production industrielle, grâce à une main-d'œuvre de qualité et à l'effort financier consenti par le Gouvernement. Créée pendant la première guerre mondiale, l'industrie argentine s'est considérablement développée depuis 1945 en passant du traitement des matières premières agricoles (textiles, cuir, viande) à l'industrie lourde, à la pétrochimie et aux industries mécaniques (Peugeot, Citroën et surtout Renault y occupent de fortes positions). Après avoir à peu près assuré la stabilisation amorcée dès 1966, le régime actuel vise à une relance des grands travaux et de la production industrielle à l'aide notamment de prêts étrangers.

#### IV. — Les échanges franco-argentins.

Comme on vient de le voir, la place de la France dans le commerce extérieur de l'Argentine est relativement modeste. Selon les statistiques argentines, les échanges commerciaux entre les deux pays ne représentent que 3,5 % du commerce argentin total.

La moyenne des exportations argentines vers la France pour les années 1960 à 1969 a été de 54 à 55 millions de dollars annuellement, la moyenne des exportations françaises vers l'Argentine ayant été, pour la même période, d'environ 50 millions de dollars.

Après une sensible diminution en valeur absolue des exportations françaises depuis quelques années, on constate un redressement de celles-ci en 1969 et surtout en 1970. Nos exportations vers l'Argentine sont essentiellement composées de machines et de biens d'équipement, de produits métallurgiques et de produits des industries chimiques et de l'industrie du caoutchouc. En 1968, nous n'occupions que le septième rang parmi les fournisseurs de biens d'équipement très loin derrière les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne.

Nos importations en provenance d'Argentine sont assez variées : viande de bœuf, viande de cheval, tabac, produits oléagineux, fruits et produits laitiers, laine, cuir et également produits chimiques. Des perspectives favorables existent aujourd'hui, qui devraient inciter les sociétés françaises à intensifier leurs efforts et à rivaliser avec nos concurrents. L'exposition industrielle et technique « France 1970 », qui a eu lieu à Buenos Aires un mois après notre retour et à laquelle ont participé de nombreuses sociétés françaises, a été sur ce point très encourageante pour le développement de nos échanges avec l'Argentine. Le marché argentin est d'ailleurs un marché difficile, nos concurrents habituels ont réussi à s'implanter solidement sur ce marché, soit en y créant des industries, soit en établissant un réseau commercial très serré.

L'industrie argentine est protégée par de hautes barrières douanières ; il est donc essentiel d'orienter notre action vers la cession de licences de fabrication et vers la création de sociétés mixtes.

## LES RELATIONS CULTURELLES

Après avoir occupé jusqu'en 1940 une position de premier plan dans le domaine culturel, la France a perdu du terrain devant l'influence croissante des Etats-Unis. Une remontée sensible s'est produite depuis lors, grâce à l'effort que nous avons fourni pour la diffusion du français : le lycée franco-argentin Jean-Mermoz, qui a d'ores et déjà 750 élèves environ, a été inauguré à la rentrée de mars 1969 à Buenos Aires et les 80 filiales de l'Alliance française rassemblent 20.000 élèves. Parallèlement, notre action s'est développée et a été diversifiée en matière de coopération technique et scientifique, l'accent étant mis sur l'agriculture, la médecine, les recherches spatiale et nucléaire, les chemins de fer et l'administration publique. Quelque 75 professeurs français et autant d'experts sont détachés en Argentine, qui envoie, d'autre part, en France plus de 100 boursiers.

Les formes traditionnelles de diffusion de notre culture (tournées théâtrales et musicales, expositions, échange de personnes, diffusion de livres) connaissent en Argentine un succès certain, fondé sur une longue tradition de curiosité pour la vie intellectuelle et artistique d'Europe et de France, et renforcé par le désir des Argentins d'exprimer leur originalité par rapport aux autres pays d'Amérique latine, moins européens qu'eux.

## LE CHILI

Deux heures à peine après avoir décollé de Buenos Aires, nous survolions la Cordillère des Andes et l'avion, dont l'hôtesse venait de nous désigner le mont Aconcagua tout proche, commençait à amorcer une descente relativement brutale pour ne pas manquer l'étroite bande côtière que constitue le Chili (qui ne doit pas dépasser une centaine de kilomètres de large à la latitude de Santiago). La beauté de ce pays resserré entre les Andes couvertes de neige et le Pacifique d'un bleu méditerranéen nous apparut tout de suite. Le chaleureux accueil des autorités chiliennes — le Sénat chilien décida de faire de nous ses hôtes officiels — acheva de nous conquérir.

L'après-midi même nous eûmes l'occasion d'assister à une grande parade militaire car c'était justement le jour de la fête nationale du Chili.

Le programme des quatre jours passés au Chili fut particulièrement bien organisé ; une réception très amicale chez le Président du Sénat, M. Tomas Pablo et un déjeuner au Sénat, deux audiences chez le Ministre des Affaires étrangères et celui de la Défense, nous permirent d'intéressants échanges de vues politiques ; un déplacement sur la côte Pacifique, à Vina Del Mar et à Valparaiso, un autre vers le nord-est de Santiago pour visiter une installation ultra-moderne de la Compagnie minière andine à Rio Blanco où à plus de 3.000 mètres d'altitude est extrait le cuivre, importante richesse minière du Chili, nous permirent plus qu'un aperçu sur ce très beau pays.

Les conditions politiques étaient cependant exceptionnelles puisque notre arrivée à Santiago s'effectua quinze jours après le premier tour de l'élection présidentielle et quelques semaines avant le deuxième tour qui allait porter le sénateur Allende à la tête de l'Etat. L'atmosphère était donc encore assez tendue, les murs couverts d'affiches électorales ; dans le centre de la ville et devant le Palais de la Monnaie où résidait le Président sortant, des groupes de manifestants modérés venaient exprimer leur confiance à

M. Eduardo Frei et leur crainte devant leurs libertés menacées tandis que, dans les faubourgs, d'autres groupes manifestaient leur joie devant les succès obtenus par l'Unité populaire.

Les personnalités politiques que nous avons rencontrées étaient d'ailleurs parfaitement conscientes que s'ouvrait pour le Chili une nouvelle ère où ils n'auraient peut-être pas leur place et c'est avec un certain détachement, avec une certaine morosité aussi qu'ils nous exposèrent leurs problèmes.

Le principal de ces problèmes était celui de la crise économique et financière que connaissait le pays depuis l'élection du 4 septembre qui avait donné la victoire — victoire toute relative d'ailleurs, mais qui sera confirmée par la suite — au candidat de l'Unité populaire.

Lors de la proclamation des résultats, un vent de panique s'est mis à souffler sur le pays. La peur de l'instauration d'un régime marxiste provoqua des rumeurs alarmantes ; par milliers les Chiliens quittèrent le pays pour aller s'installer en Argentine en attendant de voir comment allait évoluer la situation. De nombreux retraits de fonds furent effectués dans les banques ; la Bourse de Santiago ferma afin d'éviter les spéculations.

L'escudo perdit en quelques jours la moitié de sa valeur au cours parallèle.

C'est donc devant une situation très critique que se trouvaient placés les responsables politiques.

Pour ne pas avoir à revenir sur le problème des élections présidentielles chiliennes, nous rappellerons brièvement ici les conditions du succès de M. Allende.

Elu à la Présidence de la République pour six ans en 1964, le Docteur Eduardo Frei ne pouvait, en vertu de l'article 62 de la Constitution chilienne, être réélu à l'expiration de son mandat. Trois candidats étaient donc en présence le 4 septembre, M. Alessandri, du parti national, chef de file des grands propriétaires terriens, des milieux d'affaires et des agriculteurs du Sud. La démocratie chrétienne était représentée par M. Tomic, qui s'affirmait comme le candidat de l'aile gauche de ce parti et dont le programme très avancé, et même révolutionnaire à certains égards, lui laissait espérer gagner à sa cause une partie de l'électorat de l'extrême-gauche.

Enfin le troisième candidat, le sénateur Salvator Allende se présentait au nom de l'Unité populaire qui regroupe plusieurs tendances du parti socialiste, le parti radical et le parti communiste. Dans son programme il proposait la substitution du pouvoir populaire au pouvoir capitaliste et préconisait l'achèvement de la réforme agraire, une intensification des expropriations, l'étatisation des banques, la nationalisation des mines de cuivre, de fer et de charbon, le contrôle absolu des importations et des exportations, l'établissement de relations avec tous les Etats quel que soit leur régime, et notamment avec Cuba.

Le scrutin du 4 septembre eut le résultat suivant : sur un peu plus de 3 millions et demi d'électeurs inscrits et un peu moins de 3 millions de suffrages exprimés : 36,3 % des électeurs se prononcèrent en faveur de M. Allende, 34,9 % en faveur de M. Alessandri et 27,8 % seulement au candidat démocrate chrétien M. Tomic.

A peine 40.000 voix séparaient les deux candidats arrivés en tête. Selon la Constitution chilienne, c'est le Parlement réuni en congrès qui doit désigner le Président de la République parmi les deux candidats arrivés en tête au suffrage populaire.

Après de nombreuses tractations, et notamment la négociation entre la démocratie chrétienne dont les voix au Parlement étaient indispensables au candidat socialiste, et M. Allende sur l'engagement de celui-ci de respecter les libertés et le système démocratique, après la décision de M. Alessandri de ne pas solliciter les suffrages en sa faveur, le sénateur Allende fut élu Président de la République le 24 octobre.

### I. — Aperçu géographique et historique.

Inséré sur une longueur de 4.200 kilomètres environ entre la Cordillère des Andes et l'océan Pacifique, le Chili s'étend au Sud du Pérou sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud (le mot Chili en aymara veut dire « là où se termine la terre »).

Le Chili est limitrophe à l'Est de la République Argentine avec laquelle il a près de 4.000 kilomètres de frontières communes. La largeur moyenne du pays est de 190 kilomètres ; il s'étrangle parfois jusqu'à moins de 90 kilomètres. La souveraineté chilienne s'exerce en outre sur différentes îles du Pacifique et notamment sur l'île

de Pâques. Si la montagne fait l'unité du Chili, le climat en fait la diversité. Il est inévitable, en effet, qu'un territoire qui s'étend sur 39° de latitude ait plusieurs zones climatiques. Du Nord au Sud, nous avons le climat désertique, le climat méditerranéen, le climat océanique, et même tout au Sud, en Terre de Feu, un climat sub-polaire.

Sur presque toute la côte, la mer est à des températures extrêmement basses à cause du courant de Humboldt qui vient du Pôle Sud.

Le Chili est un des pays les moins peuplés d'Amérique latine mais voit sa population s'accroître rapidement (9.780.000 habitants en juin 1970). Le taux d'urbanisation est très élevé (72 % de la population totale) ; le grand Santiago compte 3.200.000 habitants, soit le tiers de la population.

La population est presque entièrement blanche, d'origine surtout espagnole, avec une notable proportion d'Allemands. Les fameux araucans ne sont plus que 130.000 confinés dans des réserves.

Colonisé dès 1551 par les Espagnols venus du Pérou, le Chili a obtenu son indépendance en 1818 avec le concours du libérateur argentin José de San Martín. En 1884, il a atteint ses frontières actuelles en s'assurant, au détriment du Pérou et de la Bolivie, la possession de provinces grâce auxquelles il est devenu le premier producteur mondial de nitrate.

## II. — L'économie chilienne.

L'économie chilienne repose sur l'exploitation minière. Le fer vient au premier rang des minerais avec 11 millions de tonnes ; il est suivi par les concentrés de molybdénite (1,8 million), le charbon (1,6 million), les nitrates (1 million) et le cuivre (0,7 million). Le pétrole (2 millions de mètres cubes), en partie exporté en Argentine et au Brésil, et le gaz naturel (9 millions de mètres cubes) constituent également des ressources appréciables.

L'industrie traditionnelle se consacre aux textiles et aux denrées alimentaires (bière, pâtes, sucre de betterave) ; plus récemment, sont venues s'y ajouter des industries mécaniques (montage de véhicules automobiles, dont, en projet une chaîne Renault-Peugeot). Un grand effort est fait depuis quelques années pour

développer la grosse métallurgie (fonte : 430.000 tonnes ; acier : 575.000 tonnes ; cuivre manufacturé : 70.000 tonnes), la pétrochimie, l'électricité hydraulique et les transports (9.400 kilomètres de voies ferrées et 54.000 kilomètres de routes dont 7.000 asphaltés) ; ces activités nouvelles ont exigé et continuent d'exiger des investissements considérables.

Les terres sont souvent médiocres et la productivité de l'agriculture faible ; aussi le Chili ne peut-il faire face à la consommation nationale de blé et de viande, denrées dont il doit importer des quantités non négligeables. Les céréales, les fruits, le vin dont une large part est exportée, la laine et la viande de mouton constituent l'essentiel de la production agricole locale.

Le commerce extérieur a progressé sensiblement et se solde, à peu près chaque année, par un léger excédent ; il atteint le chiffre d'environ 1 milliard de dollars dans chaque sens.

Un effort important est fait pour diversifier les ventes à l'étranger, en y écoulant notamment du cuivre, du fer, des nitrates et du bois et en outre, pour limiter les inconvénients d'une éventuelle baisse des cours mondiaux de matières premières, en exportant le plus possible de produits élaborés. Les importations, d'autre part, sont surtout constituées par des biens d'équipement et des produits alimentaires. Les fournisseurs principaux du Chili sont les Etats-Unis (37 %), suivis par la C. E. E. (20 % : Allemagne, 13 % ; France, 2,5 %), l'Argentine (11 %) et la Grande-Bretagne (7 %). Le Marché commun est le premier client du Chili (42 % : Pays-Bas, 14 % ; Allemagne, 8 % ; France, 6 %), les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon viennent ensuite avec respectivement 19,14 et 12 %.

Le taux annuel de l'expansion économique qui est monté jusqu'à 9 %, est descendu, à partir de 1967, à 1,8 % pour remonter quelque peu depuis lors. Ce développement a eu pour contrepartie une inflation extrêmement rapide. En 1969, le coût de la vie a augmenté de plus de 30 %, cependant qu'au rythme de dévaluations bimensuelles, le taux officiel de l'escudo baissait de 32,8 % et d'un plus grand pourcentage encore sur le marché parallèle. Les autorités chiliennes, décidées à opérer une redistribution des revenus et craignant de provoquer une récession, répugnent à prendre les mesures propres à diminuer la pression inflationniste en limitant notamment le gonflement incessant des dépenses publiques.



### III. — Les échanges franco-chiliens.

#### a) SUR LE PLAN COMMERCIAL

Les échanges commerciaux entre la France et le Chili, qui se situent à un niveau modeste (un peu moins de 0,4 % des échanges cumulés de la France (1) et de 5 % de ceux du Chili en 1969 (2)), connaissent pourtant depuis quelques années une progression soutenue qui les a fait passer entre 1966 et 1969, de 58 à 100 millions de dollars par an.

La France se situe au sixième rang mondial des fournisseurs et des clients du Chili, et le Chili n'a été l'an dernier, sur 128 pays hors zone franc qui commercent avec elle, que son trente-sixième fournisseur et son trente-neuvième client. La balance commerciale entre les deux Etats est cependant très favorable au Chili qui, au cours des quatre dernières années nous a vendu un ensemble de produits d'une valeur deux fois et demie supérieure à celle de ses achats en provenance de notre pays (213,5 millions de dollars contre 86,7 millions). Ce déséquilibre s'explique par l'importance croissante des achats français de cuivre chilien, qui sont passés de 33.287 tonnes en 1968 à 52.531 tonnes l'an dernier, soit une augmentation de l'ordre de 60 % alors que les exportations françaises conservaient un niveau sensiblement constant : 26 millions de dollars.

Le déséquilibre très important en valeur des échanges franco-chiliens est toutefois corrigé par la nature des produits échangés : le Chili n'exporte en effet pratiquement vers la France que des matières premières ou des produits de faible valeur ajoutée mais payables au comptant : cuivre raffiné, minerais non ferreux, nitrate, produits chimiques, farines, huiles et graisses de poisson, légumes secs et laines en suint, alors que les exportations françaises concernent surtout du matériel très évolué vendu avec des crédits d'une moyenne supérieure à cinq ans : machines-outils, engins mécaniques, matériel textile, instruments de mesure et de précision et, tout particulièrement, matériel électrique dont le Chili est devenu pour la France un important client régulier.

---

(1) 27 milliards de dollars U. S. en chiffres ronds.

(2) 1,93 milliard de dollars U. S.

Les deux protocoles financiers franco-chiliens signés en 1966 et 1968, dont les crédits ont dépassé 80 millions de dollars, ont également permis le financement dans des conditions très favorables pour ce pays en raison de l'importance des prêts gouvernementaux qu'ils incorporent, de fournitures de biens d'équipement d'origine française pour la réalisation de projets industriels de grand intérêt, parmi lesquels on peut signaler notamment l'extension des installations de la Compagnie des aciéries du Pacifique à Huachipato, la fourniture de nombreux centraux téléphoniques, la création d'un réseau national de télévision, le projet de l'industrie automobile Renault-Peugeot (CORMECANICA) et l'usine de cellulose, d'une capacité de production de 500 tonnes/jour, dont l'édification est en cours à Constitucion.

Enfin, au mois de février 1970, la France s'est engagée à accorder au Chili un crédit privilégié de 50 millions de dollars pour le financement de biens et services afférents à la réalisation d'une première ligne de chemin de fer métropolitain à Santiago, actuellement en cours de construction.

Compte non tenu de cette dernière opération, le montant total des promesses de garanties délivrées sur le Chili dans le cadre de notre assurance-crédit atteignait au 1<sup>er</sup> juillet 1970 près de 150 millions de dollars.

#### b) SUR LE PLAN CULTUREL ET TECHNIQUE

Deux informations statistiques permettent de préciser l'importance des relations franco-chiliennes dans les domaines culturel, scientifique et technique. Par rapport au nombre de ses habitants le Chili occupe le premier rang parmi les pays d'Amérique latine qui reçoivent l'assistance technique de la France ; par ailleurs, selon l'Office de planification nationale chilien, notre pays arrive en tête des pays étrangers, Etats-Unis, compris, qui entretiennent avec le Chili une action de coopération.

Les deux pays ont signé le 14 novembre 1955 un accord culturel et le 14 septembre 1962 un accord de coopération scientifique et technique.

Notre intervention prend deux formes distinctes :

*L'action culturelle* a pour but d'assurer la diffusion de notre langue et de notre culture.

Elle s'appuie d'abord sur les cinq établissements scolaires de l'Alliance française, deux lycées et trois collèges, qui accueillent 3.500 élèves auxquels est donné un enseignement en français et en espagnol selon des programmes particuliers fixés par le Ministère chilien de l'Education ; elle se prolonge ensuite par nos six instituts de culture, un à Santiago et cinq en province, qui assurent des cours de langue aux adultes (3.500 élèves) et organisent des manifestations culturelles.

La télévision et la radio sont aussi de précieux moyens qui sont largement utilisés, cependant que 55.000 F ont été affectés en 1970 à des dons de livres et à des abonnements à des revues françaises d'organismes et de personnalités chiliens.

Soixante professeurs détachés participent à ces différentes tâches.

*La coopération culturelle, scientifique et technique* constitue la seconde forme — et non la moins importante — de notre intervention. Elle regroupe 44 experts et 13 professeurs.

Les responsables chiliens montrent dans l'ensemble un vif intérêt pour notre action de coopération et certains insistent sur l'aspect positif des résultats obtenus dans divers secteurs et souhaitent son renforcement. La plupart d'entre eux soulignent leur désir de faire appel à l'aide européenne de préférence à l'assistance nord-américaine, moins adaptée disent-ils aux besoins réels du pays, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle.

En fait, l'apparente facilité de notre intervention ne doit pas faire sous-estimer les difficultés rencontrées.

Celles-ci tiennent d'abord aux structures administratives. La multiplicité des organismes a souvent pour corollaire une définition assez imprécise de la compétence et du domaine d'intervention de ces derniers. Cette complexité est encore accrue par la politisation de tel secteur de l'administration, souvent due au responsable qui le dirige et peut n'occuper ses fonctions que provisoirement.

Enfin, la crise de l'Université est encore loin d'être résolue. Si elle n'a pas, fort heureusement, bloqué l'action de nos experts chargés d'une mission d'enseignement, elle a rendu leurs conditions de travail délicates et difficiles.

Cette coopération se situe, notamment dans les secteurs où elle est la plus positive, au niveau de l'organisation des structures et des programmes et de la formation au second degré.

Elle constitue un instrument non négligeable d'aide au développement économique et social du Chili. Les milieux auxquels elle s'applique, l'existence d'élites réelles dans les domaines scientifiques et techniques, le caractère exemplaire, vis-à-vis d'autres pays d'Amérique latine, de certaines opérations sont autant de gages de sa réussite et des débouchés qu'elle doit préparer dans le secteur économique et commercial.

### Conclusion.

Malgré un grave attentat perpétré deux jours avant l'élection du Président de la République par le congrès, et qui coûta la vie, au Général Schneider, commandant en chef des forces armées, les opérations électorales se déroulèrent normalement.

Le jour même de la mort du Général Schneider, alors que l'état d'urgence était en vigueur sur toute l'étendue du territoire, le sénateur Salvador Allende était proclamé par le Congrès Président de la République par 153 voix contre 35 à M. Alessandri et 7 bulletins blancs. Premier chef d'Etat marxiste élu au cours d'élections libres et démocratiques, M. Allende s'efforce depuis lors d'exécuter le programme qu'il a défendu pendant la campagne électorale. Certains craignent des dissensions au sein de l'Unité populaire où des exigences excessives de certains des partenaires de la coalition risqueraient de rendre difficile la tâche du Président. Les premières mesures prises par son Gouvernement sont plutôt encourageantes, le blocage des prix, la baisse de certains produits, le rajustement général des salaires lui ont valu une popularité certaine qui s'est d'ailleurs traduite dans le résultat des élections municipales qui ont eu lieu le 5 avril dernier, et qui ont marqué un succès pour l'Unité populaire et surtout pour la formation à laquelle appartient M. Allende ; en effet, le parti socialiste, qui obtient près de 22 % des suffrages devient la deuxième formation politique du pays derrière la Démocratie chrétienne (26 % des voix) ; en réalité, soucieux d'apaiser les inquiétudes des milieux financiers et industriels et résolu à ne pas éveiller de trop vives réactions de leur part, le Président Allende n'a qu'à peine commencé l'application de son programme.

Il semble en tout cas vouloir éviter toute tension avec Washington car il sait que le sort de son Gouvernement, et surtout la réussite de son programme, dépendent en grande partie des relations avec l'Amérique du Nord.

Pour le moment, les Etats-Unis ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas rompre avec le Chili tant que sont préservés leurs intérêts essentiels. Pour cela, il faudrait que le Gouvernement chilien accepte d'indemniser les compagnies minières nord-américaines qu'il envisage d'exproprier.

On voit ainsi les nombreux obstacles auxquels la mise en œuvre du programme économique de l'Unité populaire ne manquera pas de se heurter. L'origine des ressources auxquelles il sera fait appel pour son financement n'est précisée nulle part. En dénonçant par avance les groupes dont les intérêts sont menacés, le Gouvernement n'ignore pas l'opposition à laquelle il va lui falloir faire face au Parlement et dans le pays. Il est donc difficile de prévoir comment évoluera la situation ; pour le moment la voie chilienne de construction du socialisme semble difficile à définir.

## CONCLUSIONS D'ENSEMBLE

Il est très difficile pour des voyageurs de passage, quelle que soit la conscience dont ils ont pu faire preuve au cours de leurs entretiens et de leurs confrontations avec les réalités, de tenter de tirer des conclusions d'une telle mission.

Il nous apparaît toutefois que l'Amérique du Sud constitue, dans la gamme des pays en voie de développement, une zone à part : le problème de la faim ne connaît pas, sauf dans certaines parties du Brésil, une acuité comparable à celle qui existe en Asie et en Afrique, par exemple. Dans beaucoup de cas, il s'agit plutôt d'une malnutrition (avec souvent un excès de consommation de viande) qu'une sous-alimentation.

Bien que le niveau de vie des populations soit souvent assez proche de certains pays sous-développés, la situation semble à bien des égards beaucoup plus favorable pour l'avenir, car il s'agit en général d'un manque d'adaptation à l'évolution du monde moderne (ou d'un retard dans ce domaine) et aux conditions du développement de la société industrielle.

La transformation de l'économie agricole traditionnelle en économie industrielle se heurte à des obstacles nombreux : une insuffisante formation de la main-d'œuvre, un taux d'analphabétisme encore très élevé, une absence ou une mauvaise utilisation des capitaux, une mauvaise volonté évidente des oligarchies conservatrices issues de l'ancien système colonial.

L'effort d'industrialisation est d'ailleurs apparu très tardivement ; la plupart des Etats sud-américains se sont trop longtemps contentés d'être des fournisseurs de matières premières, surtout agricoles, aux nations occidentales industrielles ; la monoculture et l'élevage extensif permettaient sans grand effort de vendre sur le marché mondial à des prix rentables ; le monde affamé par les séquelles des grandes guerres mondiales était un client que l'on croyait inépuisable. Le réveil fut souvent brutal et le retard accumulé explique en partie l'existence de problèmes dramatiques tels que le taux de l'inflation, l'instabilité politique et la dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Les tensions ainsi provoquées se traduisent par des mouvements de révolte qui prennent souvent la forme du terrorisme et de la violence, d'ailleurs spasmodique et limitée, mais qui entraîne de la part des autorités des mesures de répression et de contre-terrorisme.

La plupart des pays d'Amérique latine, sous-développés mais potentiellement riches, recherchent l'aide des pays industrialisés et sont donc largement ouverts aux influences extérieures et principalement nord-américaines ; il est significatif que par rapport au total de l'assistance reçue par le sous-continent, les U. S. A. interviennent pour 73 % contre 25 % pour les autres pays nantis du monde libre et 2 % pour le bloc communiste. Au plan économique les Etats-Unis ont su défendre les intérêts de leurs entreprises ; une bonne partie des fonds publics dispensés au titre de l'Alliance pour le progrès sont revenus aux Etats-Unis sous forme de contrats et d'achat ; les sociétés privées ont rapatrié leurs bénéfices souvent importants. Washington reconnaît d'ailleurs que certains profits abusifs ont contribué à donner aux latino-américains le sentiment d'être exploités.

Il est toutefois dans la nature des choses que l'influence nord-américaine reste prépondérante ; mais beaucoup de pays, et notamment le Brésil, qui souhaitent le maintien de l'aide de leur grande voisine du Nord, souhaitent en même temps que d'autres pays industrialisés leur apportent l'assistance et la coopération dont ils ont besoin pour la mise en valeur de leurs richesses, ce qui leur permettrait en même temps un meilleur équilibre de leurs relations extérieures.

Aussi, depuis quelques années, assiste-t-on à toute une série d'ouvertures vers l'Europe occidentale et notamment vers la C. E. E. ; il ne faut pas oublier non plus que la création de la Communauté européenne, dont le principe est l'autoconsommation à l'intérieur et un tarif douanier commun vers l'extérieur, a eu des effets restrictifs sur les exportations de ces pays. C'est ainsi que l'Argentine a présenté le 12 février 1969, auprès de la Communauté, une demande en vue d'ouvrir des négociations relatives à la conclusion d'un accord commercial avec la Communauté. Le 29 mai 1969, l'Uruguay a présenté une demande similaire auprès des institutions de Bruxelles.

En novembre 1970 certains pays latino-américains constitués en groupe des Andes (le Chili, le Pérou, la Bolivie, l'Equateur et la



Colombie) ont présenté à la C. E. E. deux demandes relatives à la création d'une commission mixte C. E. E. - groupe des Andes, et à l'octroi en leur faveur d'une assistance technique de la Communauté.

Enfin la Déclaration de Buenos Aires a été transmise à la fin du mois de septembre 1970 au Conseil et à la Commission des Communautés européennes. Elle fut adoptée au cours d'une réunion de la C. E. C. L. A. à laquelle participaient douze Ministres des Affaires Etrangères et transmise avec une certaine solennité au Conseil de la C. E. E.

Nous publions en annexe le texte complet de la Déclaration et de la Résolution de Buenos Aires.

Dans cette déclaration, les pays latino-américains constatent tout d'abord, non sans une certaine inquiétude, le relâchement des liens traditionnels existant entre l'Amérique latine et les pays de la Communauté. Ils estiment qu'un dialogue entre les deux groupes de pays pourrait permettre de résoudre certains problèmes dans le cadre de la coopération internationale entre les deux partenaires. Les pays latino-américains sont convaincus que leur destin dépend essentiellement des résultats auxquels ils parviendront par leurs propres efforts, mais ils attachent également une grande importance politique et économique au développement de leurs relations avec la Communauté économique européenne. Ils proposent en conséquence à la Communauté de rechercher des solutions nouvelles orientées vers l'avenir.

Dans son projet de réponse soumis au Conseil le 11 novembre 1970, la Commission de Bruxelles suggère que soit définie une ligne de conduite politique de la Communauté vis-à-vis de la C. E. C. L. A.

Dans ses conclusions, la Commission européenne constate que les travaux ont suffisamment progressé au niveau communautaire pour permettre l'institutionnalisation des négociations entre l'Amérique latine et les communautés, et que la déclaration de Buenos Ayres appelle par son importance une manifestation de la volonté politique des communautés.

Des conversations préliminaires pourraient s'ouvrir au niveau des ambassadeurs dès que le Conseil aura pris une décision pour définir les principaux éléments de la politique à suivre envers l'Amérique latine.

La Déclaration de Buenos Ayres est adressée à la Communauté européenne par vingt-deux pays du continent latino-américain qui estiment que la Communauté est actuellement en mesure de jouer un rôle important dans les rapports politiques et économiques existant dans le monde.

Pour terminer nous émettrons le vœu que la Communauté européenne réponde positivement à cet appel en faveur de pays si proches de nous par la culture et la formation.

Au cours de notre mission, il nous fut plusieurs fois donné d'évoquer les liens de la latinité qui nous unissent par-delà l'Atlantique avec le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine et le Chili ; ce sentiment d'appartenir à une même communauté d'hommes devrait se traduire d'une manière concrète afin d'aider ces pays à résoudre les difficultés souvent considérables qu'ils ont à affronter.

# ANNEXES



## ANNEXE I

### DECLARATION DE BUENOS AIRES

(29 juillet 1970.)

Les pays membres de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (C. E. C. L. A.), réunis en session extraordinaire, à l'échelon ministériel, à Buenos Aires (République argentine), ont examiné les relations entre l'Amérique latine et les Communautés européennes et ont constaté, non sans préoccupation, le relâchement progressif des liens traditionnels existant entre les deux régions. C'est pourquoi, conscients de l'importance qu'ont leurs relations avec les Communautés européennes et en considération de la valeur qu'ils leur attribuent, ils sont convenus de proposer à l'examen du Conseil des Ministres des Communautés européennes quelques grandes lignes d'action conjointe qui conduiraient à une politique de coopération afin de contrecarrer les tendances qui contribuent à l'éloignement progressif des deux régions.

Cette proposition se fonde sur une profonde relation humaine ayant de fortes racines culturelles, politiques, économiques et sociales et que l'on prétend préserver et enrichir. Elle présente, en outre, un singulier intérêt si l'on constate les possibilités qui existent d'une plus ample et plus étroite collaboration entre l'Amérique latine et les Communautés européennes.

L'Amérique latine se présente avec ses valeurs propres, avec une conception de la vie centrée sur l'homme et un grand potentiel de ressources humaines et matérielles, qui représentent une contribution réelle et positive au progrès pacifique de l'humanité. Elle peut, par conséquent, se convertir en un facteur d'équilibre dans les relations internationales, tant économiques que politiques, et donner un nouvel élan à la promotion et au développement économique et social de l'homme.

Pleinement consciente de ses objectifs et de ses problèmes, l'Amérique latine a trouvé à la C. E. C. L. A. une expression vigoureuse de son unité qui lui permet de s'adresser à d'autres régions du monde avec une seule voix et d'engager un dialogue franc et responsable, capable d'énoncer des formules et d'établir des mécanismes efficaces devant aboutir à une coopération internationale plus juste et plus équitable.

Les pays latino-américains réaffirment leur conviction que leur destin dépend essentiellement de leurs propres efforts et de leur décision et capacité de créer les conditions internes qui leur permettent d'atteindre le bien-être et la justice sociale, buts auxquels aspirent leurs peuples. Ils sont, pour cela, non seulement décidés à poursuivre leurs efforts de développement selon les critères et les valeurs propres reflétant leurs identités nationales, mais aussi à affirmer la personnalité latino-américaine et à poursuivre le processus d'intégration économique.

Les conditions adverses au milieu desquelles se déroulent les relations internationales ont entravé ces efforts. L'Amérique latine a donc cru nécessaire d'essayer de les modifier et de les améliorer et a proclamé, à cette fin, dans le consensus de Vina del Mar, les principes et objectifs de sa position commune.

La Communauté internationale a assumé des engagements concrets destinés à renforcer efficacement la coopération entre les nations développées et les pays en voie de développement.

Les Communautés européennes ont reconnu, pour leur part, la grande importance politique et économique que revêt le développement de leurs relations avec

l'Amérique latine, en adoptant des décisions importantes et des recommandations, tant au Conseil des ministres et à la Commission qu'au Parlement européen, tendant à promouvoir une plus grande coopération entre les deux régions.

Plus encore, les chefs d'Etat de la plus grande partie des Etats membres des Communautés européennes et quelques-uns de leurs ministres ont manifesté leur intention de défendre les intérêts latino-américains lorsque sera définie la politique communautaire relative à cette région.

Les pays d'Amérique latine ont maintenu des relations amicales et mutuellement fructueuses avec chacun des Etats membres des Communautés européennes, relations qui, dans de nombreux cas, sont rendues formelles par des accords bilatéraux à caractère commercial et de coopération financière, technique, scientifique et culturelle. Cependant, les progrès du processus commencé avec le traité de Rome, l'application intégrale de la politique commerciale commune et l'adhésion possible d'autres Etats au processus en question rendent maintenant indispensable que l'Amérique latine et les Communautés européennes adoptent conjointement et de toute urgence les décisions provoquant l'exécution immédiate de nouvelles politiques de coopération, adaptées aux circonstances actuelles dans les deux régions et conformes aux engagements pris par la famille internationale des nations et aux décisions déjà mentionnées de ces Communautés.

Enfin, les pays intégrants de la C. E. C. L. A. considèrent que la formation progressive de systèmes d'associations ou de tout autre mécanisme exclusif ne devrait pas ouvrir la voie à une coopération internationale partielle, ni à des pratiques qui s'avèreraient préjudiciables pour l'Amérique latine et détérioreraient l'application effective des principes de justice et d'égalité qui doivent régir les relations entre les Etats.

Pour toutes ces raisons, étant donné les considérations précédentes, et dans le but de :

- a) Prendre conscience, dans les deux régions, du fait que la nature des problèmes économiques, politiques, sociaux et technologiques auxquels il faudra faire face dans les dix années qui viennent, réclame des solutions nouvelles et imaginatives reflétant, comme il convient, les changements qui se manifestent dans la société contemporaine ;
- b) Appliquer et fixer dans leurs relations mutuelles les principes acceptés par la Communauté internationale à l'égard des relations entre les pays développés et les pays en voie de développement, afin d'entreprendre une action permanente qui, par des mesures spécifiques, contribue substantiellement à éliminer les caractéristiques négatives de la structure économique internationale actuelle ;
- c) Institutionnaliser à un haut niveau politique le dialogue entre l'Amérique latine et les Communautés européennes dans le but de :
  - i) Analyser et résoudre les questions concernant leurs relations et permettre ainsi d'atteindre les objectifs mutuellement fixés du système que l'on se propose de créer ;
  - ii) Etablir un cadre de référence qui facilite le développement dynamique des relations bilatérales, sous-régionales et régionales entre l'Amérique latine et les Communautés européennes, et
  - iii) Convenir de solutions comprenant la conclusion d'accords sectoriels ou globaux en matière de commerce, de financement, de transports et de coopération scientifique et technologique,

les pays intégrants de la C. E. C. L. A. proposent au Conseil des Ministres des Communautés européennes les actions conjointes suivantes :

1. Etablir un système de coopération qui tende au renforcement de leurs relations réciproques et s'inspire des principes de justice, d'équité, de solidarité internationale et de respect mutuel. A cet effet, les objectifs, la politique et les caractéristiques générales du système ainsi que ses mécanismes de consultation et de négociation devront être fixés ;

2. Tenir, aussi vite qu'il sera possible, une réunion à niveau ministériel, qui aura pour objet de prendre des décisions sur ces différents points ;
3. Entreprendre au plus tôt des conversations préliminaires, à l'échelon des ambassadeurs, entre des représentants des pays d'Amérique latine, des pays intégrants des Communautés européennes et de membres de la Commission, afin de préparer d'une façon appropriée ladite réunion.

De même, les pays intégrants de la C. E. C. L. A. ratifient pleinement les principes et objectifs du consensus latino-américain de Vina del Mar, qui serviront de base pour proposer des solutions applicables aux relations avec les Communautés européennes.

Ils réaffirment que la C. E. C. L. A. est l'enceinte indiquée pour coordonner et représenter les intérêts des pays qui la composent devant la C. E. E., sans préjudice des négociations bilatérales, sous-régionales et régionales que l'on estimerait utile d'effectuer.

---

## ANNEXE II

### RESOLUTION DE BUENOS AIRES

(29 juillet 1970.)

Les pays membres de la C. E. C. L. A.,

Considérant :

1. Qu'il est du désir unanime de l'Amérique latine de rechercher un plus grand rapprochement avec les Communautés européennes et qu'elle a exprimé cette intention dans la « Déclaration de Buenos Aires » ;
2. Qu'il convient de préciser dès maintenant les secteurs et quelques-uns des points de plus grand intérêt que l'Amérique latine considère opportun d'examiner conjointement avec les Communautés européennes dans le cadre d'un système de coopération à créer ;
3. Que les pays d'Amérique latine espèrent que les Communautés européennes adopteront une attitude identique ;
4. Qu'en diverses déclarations des organes des Communautés européennes, spécialement dans la communication de la Commission au Conseil du 29 juillet 1969, il est mentionné d'importants facteurs qui rendraient possible une coopération entre la C. E. E. et l'Amérique latine ;
5. Que les points présentés maintenant sont formulés sans préjudice d'une plus grande extension le moment venu ;
6. Qu'à cette effet il convient de convoquer une réunion de la C. E. C. L. A au niveau des experts ;
7. Que, sans préjudice du système de coopération proposé, certaines mesures pourraient être adoptées qui contribueraient à provoquer immédiatement une plus grande coopération avec l'Amérique latine ;

Décident de

1. Soumettre à l'attention des Communautés européennes quelques-uns des points du plus grand intérêt que l'Amérique latine considère opportun d'examiner conjointement avec les Communautés européennes :

*Commerce.*

- amélioration des conditions d'accès et de commercialisation des produits de base et des produits manufacturés et semi-manufacturés originaires d'Amérique latine ;
- accomplissement des engagements de *statu quo* ;
- examen de la répercussion qu'a pour l'Amérique latine la politique agricole commune ;
- amélioration des conditions qui déterminent le coût de la distribution et du transport des produits du commerce entre l'Amérique latine et la C. E. E.

*Financement.*

- nouvelles modalités pour les opérations de financement ou pour le développement de l'Amérique latine qui assurent le traitement le plus favorable et qui aboutissent à:
  - i) L'intensification du flux des ressources des pays membres de la C. E. E. vers l'Amérique latine et l'amélioration de leurs termes et conditions ;
  - ii) L'attention aux nécessités spéciales des pays de moindre développement de la région ;

- iii) L'assignation de ressources pour promouvoir le financement des exportations latino-américaines ;
- iv) La participation de la Banque interaméricaine de développement et d'autres organismes régionaux et sous-régionaux.

*Science et technologie.*

- collaboration pour le renforcement de l'infrastructure scientifique de l'Amérique latine ;
- amélioration des conditions de transfert de technologie ;
- financement de pré-investissements en études, recherches et projets.

2. Soumettre également à l'attention des Communautés européennes l'intérêt qu'a l'Amérique latine de voir les sujets suivants faire l'objet d'un examen immédiat répondant aux principes dont s'inspire la « Déclaration de Buenos Aires ».

- a) Le prompt établissement du système de préférences générales non réciproques et non discriminatoires pour les produits manufacturés et semi-manufacturés provenant des pays en voie de développement, amplifiant l'offre que la Communauté a présentée à l'O. C. D. E. et à l'U. N. C. T. A. D., selon un exposé présenté par les délégations latino-américaines devant le Comité spécial des préférences de l'U. N. C. T. A. D. ;
- b) La considération toute spéciale des démarches et négociations bilatérales, sous-régionales et régionales des pays d'Amérique latine ;
- c) L'extension des opérations de crédit pour le développement de la Banque européenne d'investissements aux pays d'Amérique latine, directement ou par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions régionales et sous-régionales ;
- d) Adoption par les pays de la C. E. E. de mesures appropriées pour faciliter l'accès à ses marchés de capitaux des pays d'Amérique latine ainsi que de leurs organismes financiers, dans des conditions qui leur assurent le traitement le plus favorable ;
- e) L'octroi d'assistance technique dans les secteurs où la Communauté européenne est particulièrement compétente comme, par exemple, celui de l'intégration régionale ;
- f) L'appui, au sein des Nations unies, des propositions présentées par les pays en voie de développement tendant à ce que les pays développés prennent des engagements concrets en ce qui concerne les objectifs et les buts de la seconde décennie pour le développement ;
- g) L'appui, au sein de l'U. N. C. T. A. D., des recommandations de la Commission des transports maritimes, en matière d'assistance, pour l'accroissement des marines marchandes des pays en voie de développement ainsi que la reconnaissance du droit qu'ont ces pays d'avoir une plus grande participation dans le transport des produits de leur commerce extérieur ;
- h) L'appui, au sein de l'U. N. C. T. A. D., des recommandations de la Commission des produits de base, en particulier en ce qui concerne l'accomplissement de ce qui a été convenu dans la résolution 16 (II).

3. Réaliser opportunément de nouvelles réunions de la C. E. C. L. A. pour préparer, du côté de l'Amérique latine, les réunions projetées avec les Communautés européennes et, pour cela, demander à ses organismes d'appoint qu'ils entreprennent sans retard l'étude des documents qui peuvent contribuer à cette fin. Cette réunion de la C. E. C. L. A. sera convoquée par le Gouvernement qui en assure le secrétariat *pro tempore*.



## ANNEXE III

---

### DECLARATION DU CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

(14 décembre 1970.)

(Remise par le président du Comité des représentants permanents, M. Boegner, à l'ambassadeur de Colombie, M. Giraldo Jaramillo, le 18 janvier 1971.)

Réuni en session à Bruxelles le 14 décembre 1970, le Conseil des Communautés européennes a poursuivi ses délibérations sur les relations entre les Communautés et les pays d'Amérique latine, dans l'esprit de sa déclaration du 17 octobre 1969.

Sur la base de l'examen consacré par le Comité des représentants permanents à la communication de la Commission du 29 juillet 1969, le Conseil a dégagé certaines orientations et mesures concrètes, en complément des dispositions déjà retenues antérieurement en faveur des pays d'Amérique latine au plan des échanges commerciaux.

Dans le même temps, le Conseil a pris acte avec un vif intérêt de la Déclaration et de la Résolution adoptées à l'unanimité à Buenos Aires le 29 juillet dernier par la réunion au niveau ministériel de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (C. E. C. L. A.). La volonté politique qui s'y trouve exprimée a retenu sa particulière attention.

Il a souligné à ce propos que le développement des relations traditionnelles entre les Communautés et l'Amérique latine — dans le respect de leurs droits et de leurs responsabilités spécifiques au regard de leur propre développement comme de celui de la coopération internationale — ne peut être que favorable aux deux groupes de pays.

Le Conseil a constaté que l'objectif que les pays membres de la C. E. C. L. A. se proposent, et qui vise à instaurer entre les deux groupes de pays une coopération durable permettant de résoudre de commun accord et de manière équilibrée les problèmes qui se posent dans le cadre des relations économiques et commerciales, est partagé, quant au fond, par les Communautés.

Le Conseil a souligné la nécessité d'examiner de manière approfondie les modalités selon lesquelles cette volonté réciproque d'œuvrer en commun pourra être traduite sur le plan pratique. A cet effet, il a estimé qu'il conviendrait à ce stade qu'une rencontre ait lieu le plus tôt possible entre, d'une part, les ambassadeurs des pays d'Amérique latine et, d'autre part, les représentants des Etats membres et de la Commission des Communautés. Cette rencontre devrait permettre de préciser les objectifs, les limites et les procédures d'un dialogue fructueux entre les pays d'Amérique latine et les Communautés.

Le Conseil est convenu que les contacts nécessaires seront pris à cette fin avec les représentants des pays intéressés. Il a chargé en outre le Comité des représentants permanents de poursuivre entretemps ses travaux dans la perspective des conversations envisagées, et de lui faire rapport dans les meilleurs délais.

---

## ANNEXE IV

---

### DONNEES CONCERNANT LA COMMISSION SPECIALE DE COORDINATION LATINO-AMERICAINE (C. E. C. L. A.)

La Commission spéciale de coordination latino-américaine (C.E.C.L.A.) a été créée en décembre 1964, à Lima. Elle se veut une tribune permanente latino-américaine pour l'examen des problèmes liés aux travaux de la C.N.U.C.E.D. et d'autres problèmes relatifs au commerce international et au développement économique. Elle s'inspire des principes de la Charte d'Alta Gracia.

Les pays de la C.E.C.L.A. se réunissent une fois par an pour délibérer sur les actions communes à entreprendre. En outre, une réunion extraordinaire peut être convoquée si sept des Etats membres au moins estiment qu'ils ont intérêt à adopter une attitude commune.

La délégation de chaque Etat participant à la réunion est composée de représentants spécialement désignés à cet effet par leurs gouvernements respectifs. Ces représentants peuvent également être assistés par des suppléants. Les réunions sont le plus souvent tenues au niveau ministériel. Les langues officielles de la C.E.C.L.A. sont l'espagnol, le portugais, le français et l'anglais. L'espagnol est la langue de travail.

Pour chaque réunion, on désigne un président, deux vice-présidents et un rapporteur. Des groupes de travail peuvent éventuellement être constitués.

Les pays suivants sont membres de la C.E.C.L.A. : l'Argentine, la Barbade, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, Costa-Rica, la République Dominicaine, l'Equateur, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, El Salvador, la Trinité et Tobago, l'Uruguay et le Venezuela.

Assistent également à ces réunions des représentants de la C.N.U.C.E.D., de la Commission spéciale des Nations unies pour l'Amérique latine (C.E.P.A.L., ayant son siège à Santiago du Chili), du Secrétariat pour l'intégration économique de l'Amérique centrale (S.I.E.C.A., ayant son siège à Guatemala), et du Centre d'études monétaires latino-américaines (C.E.M.L.A., ayant son siège à Mexico).

---

## ANNEXE V

### BREF APERÇU DE QUELQUES ORGANISATIONS GROUPANT DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE

#### A. — La Banque interaméricaine de développement.

Fondée le 8 avril 1959 à Washington, elle a commencé à fonctionner le 30 décembre 1959.

Le but de cette institution est d'accélérer le développement économique des Etats membres par le financement de projets de développement économique et social. Une aide technique est également accordée.

Les pays suivants sont membres de cette institution : l'Argentine, la Barbade, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa-Rica, la République dominicaine, l'Equateur, El Salvador, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, la Trinité et Tobago, les Etats-Unis, l'Uruguay et le Venezuela.

Les langues officielles sont l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français. Les langues véhiculaires sont l'espagnol et l'anglais.

Tous les pays sont membres du Conseil d'administration : des représentants de sept pays constituent l'organe exécutif au niveau de la direction.

Le Conseil d'administration se compose de gouverneurs et de suppléants désignés pour une période de cinq ans par les divers Etats membres. Ce Conseil se réunit une fois par an.

L'Exécutif, qui se compose de sept membres désignés par les Etats membres pour une période de trois ans, est chargé du contrôle général des activités de la banque et a son siège au bureau central de la banque à Washington. Six des directeurs sont désignés par les Etats latino-américains, le septième l'est par les Etats-Unis. Le Conseil d'administration a délégué divers pouvoirs à l'Exécutif, notamment en ce qui concerne l'octroi de prêts par la banque, le drainage des ressources nouvelles et la fixation des taux d'intérêts.

Les activités courantes sont effectuées par le président de la banque, qui est élu par le Conseil d'administration pour une période, renouvelable, de cinq ans. Fixé initialement à 850 millions de dollars, le capital de la banque, augmenté à deux reprises, se montait, en 1969, à 3.150.000.000 dollars, dont 400 millions de dollars représentent les contributions des Etats membres. Au 30 juin 1969, la banque avait accordé des prêts pour un montant de 743 millions de dollars, dont 405 millions provenant des Etats-Unis et le reste de l'Europe, de l'Amérique latine et du Japon. Les Etats-Unis détiennent 42 % environ des actions ordinaires de la banque.

Le Fonds des transactions spéciales permet à la banque de conclure des prêts à des conditions plus souples que celles des prêts ordinaires : remboursement en devises locales, taux d'intérêt plus bas et durée du prêt plus longue.

Le « Social Progress Trust Fund », qui est également géré par la banque, a été créé pour promouvoir le développement social de l'Amérique latine. Le Fonds encourage le défrichement et l'amélioration du sol, accorde des facilités financières pour le logement des personnes économiquement faibles et pour l'amélioration de l'adduction et de l'évacuation des eaux. Il aide également à relever le niveau de

l'enseignement. En 1965, les ressources du Fonds, auquel les Etats-Unis avaient apporté une contribution de 525 millions de dollars, étaient pour ainsi dire épuisées. Depuis, toutefois, la banque a conclu de nouveaux prêts par l'intermédiaire du Fonds des opérations spéciales.

Des crédits ont également été accordés à la banque par les Etats tiers, à savoir le Canada (46 millions de dollars), la République fédérale d'Allemagne (8,2 millions de dollars), le Royaume-Uni (9,9 millions de dollars), la Suède (5 millions de dollars) et le Vatican (1 million de dollars). Ces crédits ont été mis à la disposition de la banque pour des projets économiques et sociaux, à des conditions définies par les pays donateurs eux-mêmes.

Au cours de ses dix premières années d'existence, la banque a octroyé 565 prêts, pour un total de 3,43 milliards de dollars.

#### B. — L'Association latino-américaine de libre-échange.

Le traité instituant l'Association latino-américaine de libre-échange a été signé le 18 février 1960 à Montevideo.

L'association a pour but l'instauration d'une zone de libre-échange entre les onze Etats membres, à savoir : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

Ses principaux organes sont le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, la Conférence des parties contractantes, le Comité exécutif permanent et le secrétariat. Tous les membres sont représentés au sein de ces organes. Les langues officielles sont l'espagnol et le portugais, la langue véhiculaire, l'espagnol.

Créé en 1960, le Conseil est l'organe le plus important de l'Association de libre-échange. Il se réunit régulièrement chaque année pour examiner les travaux de l'organisation et prendre les décisions politiques les plus importantes. C'est lui aussi qui, le cas échéant, propose des modifications du traité.

La Conférence des parties contractantes, à laquelle chaque Etat membre délègue un représentant, se réunit également une fois par an pour contrôler l'exécution des dispositions du traité, approuver le programme des travaux et le budget de l'organisation et désigner un secrétaire général. Elle peut aussi se réunir en session extraordinaire.

Le Comité exécutif permanent se compose d'un représentant et d'un suppléant par Etat membre. Il est l'organe exécutif de l'Association de libre-échange et possède des pouvoirs très étendus en ce qui concerne la marche des affaires. Il peut, entre autres, faire des recommandations au sujet de la réalisation des objectifs de l'association.

L'objectif essentiel du traité est l'élimination, en douze ans, de la totalité des tarifs douaniers internes et autres entraves aux échanges. Pour la réalisation de cet objectif, diverses mesures sont prévues. Il y a tout d'abord une « liste nationale » de produits pour lesquels chaque Etat membre accorde des concessions tarifaires aux partenaires. Chaque Etat membre est tenu de réduire chaque année ses tarifs à 8 % au moins de la moyenne des tarifs appliqués aux pays tiers. Au début de l'année 1969, 11.000 positions tarifaires avaient fait l'objet de négociations.

En outre, les échanges commerciaux sont libérés par l'établissement d'une « liste commune » de produits qui ne peuvent être retirés de cette liste (suppression qui est possible dans le cas de la « liste nationale »). En 1969, toutefois, les Etats membres n'étaient pas encore parvenus à désigner les produits susceptibles d'être inscrits sur la « liste commune ».

Le 4 avril 1967, les présidents des Etats américains ont rédigé la déclaration de Punta del Este. Celle-ci contient des dispositions relatives à l'instauration progressive d'un marché commun latino-américain au cours des années 1970 à 1985. Le but visé est d'en jeter les bases en achevant et en fusionnant progressivement le marché commun latino-américain et la zone latino-américaine de libre-échange.

### C. — L'Organisation des Etats américains.

Cette organisation, qui constitue une agence régionale au sein des Nations Unies, a été instituée le 30 avril 1948, à Bogota. Le traité qui l'institue est entré en vigueur le 13 décembre 1951.

Le but de l'organisation est d'assurer la paix et la sécurité dans l'hémisphère occidental et de promouvoir la coopération régionale dans les domaines politique, économique, social et culturel.

L'organisation compte 24 pays : l'Argentine, la Barbade, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, Costa-Rica, Cuba (exclu en 1962), la République dominicaine, l'Equateur, El Salvador, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, la Trinité et Tobago, les Etats-Unis, l'Uruguay et le Venezuela. Le siège de l'organisation se trouve à Washington ; les langues officielles sont l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français.

Les principaux organes sont la Conférence inter-américaine, la Conférence des Ministres des Affaires étrangères, le Conseil et l'Union panaméricaine. Tous les Etats membres font partie des trois premiers organes cités ; le dernier sert de secrétariat.

Depuis la fin de l'année 1950, cette organisation s'est de plus en plus occupée du développement économique et social de l'Amérique. Un programme de développement social, l'acte de Bogota a été adopté le 13 septembre 1960. Le 17 août 1969, la conférence économique et sociale interaméricaine a adopté la charte de Punta del Este, qui contient un programme décennal de développement économique et social destiné à compléter l' « Alliance pour le progrès » proposée par le président Kennedy en 1961.

### D. — Le groupe des Andes.

Le groupe des Andes a été institué le 26 mai 1969 à Bogota en tant que groupement régional de l'Association latino-américaine de libre-échange, les négociations de Carthagène, qui avaient duré plus de trois ans, ayant été menées, au préalable à bonne fin par le Chili, le Pérou, la Bolivie, l'Equateur et la Colombie. Le Venezuela, qui avait également participé aux négociations, a la possibilité d'adhérer au groupe à une date ultérieure.

L'objectif du groupe est de parvenir, dans un délai de onze ans, c'est-à-dire avant 1980, à la suppression des droits de douane internes et à l'adoption d'un tarif commun pour le commerce extérieur. Des exemptions sont toutefois consenties dans ce dernier domaine. C'est ainsi que le Chili et la Colombie bénéficient chacun de l'exemption pour 250 postes tarifaires, la Bolivie et l'Equateur chacun pour 350 postes et le Pérou pour 419 postes.

Après avoir été ratifiée par la majorité des Etats participants et approuvée le 12 juillet 1969 par le comité exécutif permanent de l'Association américaine de libre-échange, la convention est entrée en vigueur le 24 novembre 1969. La première réunion du groupe des Andes a été tenue en novembre 1969 à Lima, ville dans laquelle l'organisation a son siège.

L'intégration des pays du groupe des Andes sera principalement orientée vers les points suivants : programmation industrielle, canalisation des investissements et statut commun pour les investissements étrangers. Il existe également des projets d'intégration des programmes nationaux dans le domaine de l'infrastructure, par exemple, les transports.